



Investing in rural people

Executive Board

President's report

Proposed grant under the Debt Sustainability Framework

Union of the Comoros

Rural Youth Entrepreneurship Training and Capacity-building Project (FORCE-Jeunes)

Project ID: 2000003992

Document: EB 2024/LOT/P.8/Rev.1

Date: 12 June 2024

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 48.

Technical questions:

Joseph Rostand Olinga Biwole
Country Director
East and Southern Africa Division
e-mail: j.olingabiwole@ifad.org

Richard Abila
Senior Global Technical Specialist, Fisheries and Aquaculture
Sustainable Production, Markets and Institutions Division
e-mail: r.abila@ifad.org

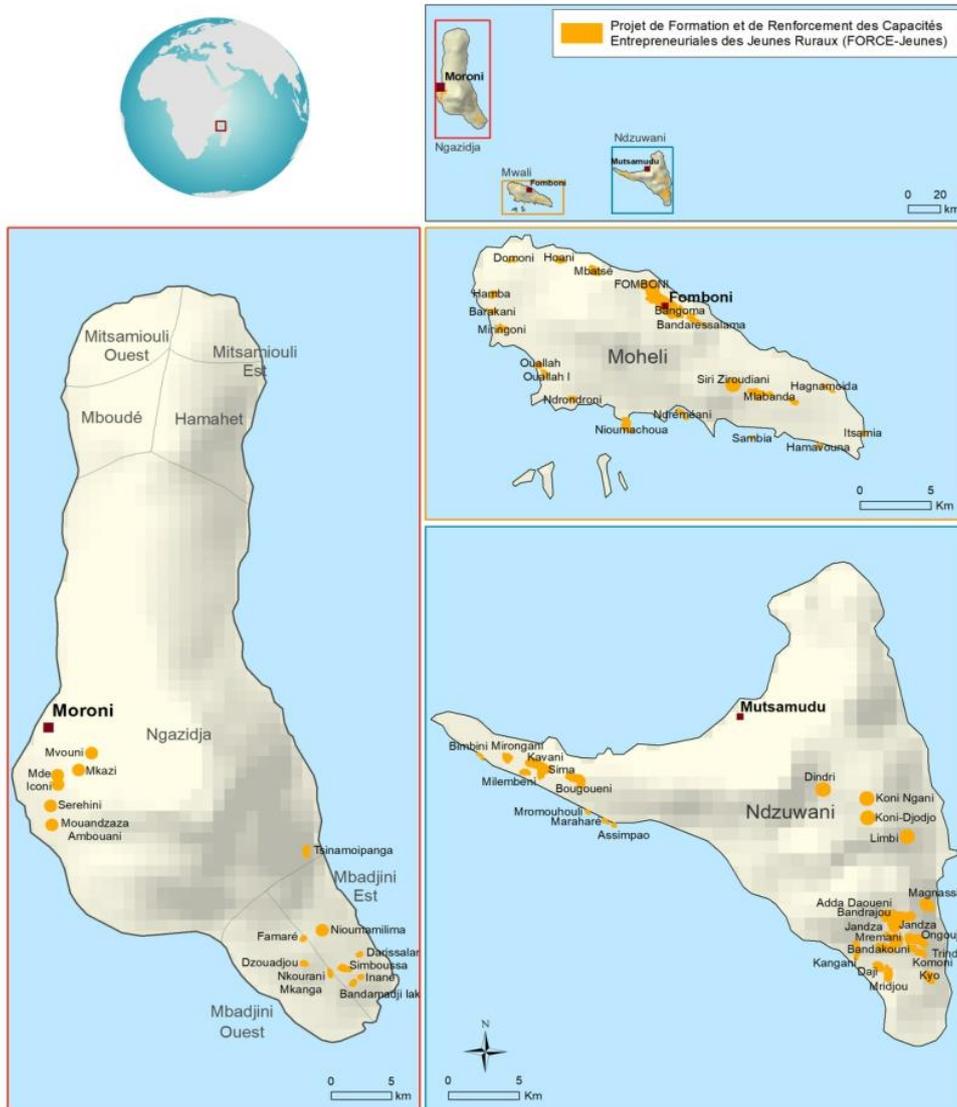
Contents

Map of the project area	ii
Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Project description	2
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	2
B. Components, outcomes and activities	2
C. Theory of change	3
D. Alignment, ownership and partnerships	3
E. Costs, benefits and financing	4
III. Risk management	8
A. Risks and mitigation measures	8
B. Environment and social category	9
C. Climate risk classification	9
D. Debt sustainability	9
IV. Implementation	9
A. Organizational framework	9
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication	10
C. Implementation plans	11
V. Legal instruments and authority	12
VI. Recommendations	12
Appendices	
I. Negotiated financing agreement	
II. Logical framework	
III. Integrated project risk matrix	

Project delivery team

Regional Director:	Sara Mbago-Bhunu
Country Director:	Joseph Rostand Olinga Biwole
Technical Lead:	Richard Abila
Finance Officer:	John Zigi
Climate and Environment Specialist:	Marie-Ange Kigeme
Legal Officer:	Anne Sophie Derain Bigirimana

Map of the project area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD: 26-04-2023

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Union of the Comoros
Executing agency:	Ministry of Agriculture, Fisheries, Environment, Tourism and Crafts
Total project cost:	US\$24.4 million
Amount of IFAD grant under the Debt Sustainability Framework (DSF):	EUR 9.31 million (equivalent to approximately US\$10.07 million)
Cofinancier:	Private sector – financial institutions
Amount of cofinancing:	US\$1.1 million
Terms of cofinancing:	Contributions in kind
Contribution of borrower/recipient:	US\$2.6 million
Contribution of beneficiaries:	US\$0.63 million
Financing gap:	US\$10 million
Amount of IFAD climate finance:	US\$4.43 million
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. The Union of the Comoros is a fragile small island state that posts low economic growth and remains subject to shocks. The economy of this archipelago in the Indian Ocean with 851,000 inhabitants is poorly diversified and constrained by a lack of infrastructure and a business environment that needs reform. Economic activities are dominated by small-scale actors in the informal sector and the diaspora.
2. The archipelago is marked by social fragility, ranking 156th of 191 countries on the Human Development Index (2022). It is one of the poorest countries in the world with GDP per capita of US\$1,485 in 2022 and a poverty rate of 45 per cent. The employment rate is around 54 per cent and more than 70 per cent of the active population are poor. The population is young, with more than 70 per cent under 35 (Population and Housing Census of 2017). The population of working age (15 and older) is growing at an annual average rate of 2 per cent, bringing in 9,860 new people needing work each year, including more than 3,200 university graduates. In 2022, the unemployment rate among rural young people 15 to 34 years of age was estimated at 23.6 per cent (31.7 per cent among women and 16.6 per cent among men). Absorbing the population of working age is a challenge because salaried workers constitute just 35 per cent of the national workforce, with 72 per cent employed in the informal sector and 28 per cent in the formal sector.

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

3. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the project has been validated as:
 - Including climate finance
 - Gender-transformational
 - Youth sensitive
 - Including adaptive capacity
4. **Youth.** The average age is 24.1 and young people under 20 represent 51.6 per cent of the population. In accordance with the National Policy on Youth (2017), young people are defined as persons, both women and men, aged 15 to 35 years. This policy states that difficulties with the professional inclusion of young people and inadequate training and education, are major problems.
5. **Gender.** Women account for 49.6 per cent¹ of the population, and women of childbearing age 24.2 per cent.² They are disadvantaged compared to men: women complete an average of four years of schooling compared to six years for men. They are mainly employed in the informal sector. Men occupy a predominant place in the formal sector.
6. **Climate change.** Climate change affects multiple economic sectors, including agriculture and fisheries. The country is vulnerable to climate hazards and faces a decline in precipitation and rising temperatures – in addition to cyclones (tropical storms), rising sea levels and geophysical phenomena (the Karthala volcano on Grande Comore Island).

Rationale for IFAD involvement

7. The Union of the Comoros requested IFAD to prepare a project to provide training and decent employment for young people. This will be achieved through vocational training and rural enterprise projects for young men and women within the green

² Government of Comoros and national institute of statistics and economic and demographic studies. General survey of population and housing 2017: theme 1: *State and population structure* (2020).

and blue economies (crop and livestock farming and fisheries). Since 1984, in the context of fragility, IFAD has built up a comparative advantage in a number of areas. IFAD operations have contributed greatly to strengthening the capacities of public institutions and rural organizations. The strengthening of rural economic development centres helps improve the credibility and effectiveness of public services for rural poor people. The Ya Komor rural finance network – Ya Komor savings and loans associations (MECK) – the country’s premier financial institution, was founded in 1996 with technical and financial support from IFAD under the Support to Economic Grassroots Initiatives Project (AIEB).

B. Lessons learned

8. The Rural Youth Entrepreneurship Training and Capacity-building Project (FORCE-Jeunes) will make use of lessons learned from IFAD operations – the Support to Economic Grass Roots Initiatives Project, the National Programme for Sustainable Human Development and the Agricultural Development and the Family Farming Productivity and Resilience Support Project (PREFER) – and those of other partners such as the House of Employment, the Employment Facility Project, Strengthening of the Youth Orientation-Training-Mainstreaming Continuum in the Union of the Comoros (Komor Initiative) and Msomo na Hazi, a programme based on training and vocational employment funded by the European Union. These projects have found, for instance, that in the absence of adequate infrastructure and equipment or training engineering capacities, implementing a project requires substantial resources. The point is not just to finance small-scale promoters of projects but to support them in putting in place activities. Low levels of counterpart funding mobilization affect project performance. The effects of COVID-19 and the Russia-Ukraine crisis are having an impact on the Government’s capacity to mobilize resources. Crisis response could constrain the Government’s capacity to honour its commitments, including external debt service and the mobilization of counterpart funding for FORCE-Jeunes.

II. Project description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

9. The project’s development objective is to improve young people’s access to employment and the resilience of rural communities by developing enterprises in food systems relating to crop and livestock farming and fisheries. FORCE-Jeunes will operate in 66 villages with the highest rural poverty rates in three islands: 27 in Grande Comore, 22 in Anjouan and 17 in Mohéli. It targets rural poor people aged 15 to 35 (33.7 per cent of the population), who exhibit little or no integration with the wealth creation process, based on the following profiles: (i) young people with no vocational training participating in agropastoral and fish production on family farms; (ii) young graduates or young people with a minimum of training without employment; and (iii) young people who are fully engaged in economic activities seeking further development. These groups will be eligible for support for specific trajectories. Strategies have been developed to reach young people, including persons with disabilities. The project will directly target 6,000 young people from some 4,000 vulnerable rural households. Within these households, the project will have an indirect impact on more than 20,700 people.

B. Components, outcomes and activities

10. The project will have the following components: (i) training and development of entrepreneurial and employment initiatives; (ii) development of business and employment relations; (iii) strengthening of the policy and institutional framework for rural youth employment; and (iv) emergency and catastrophe management and risk mitigation.
11. **Component 1.** FORCE-Jeunes will invest in strengthening and diversifying supply and will: (i) create three incubation structures equipped with technical platforms

and reception capacity responsive to the diversity and volume of potential demand; (ii) modernize training centres; and (iii) train 4,450 young people, including 3,250 candidates for self-employment with a bankable enterprise project and 1,200 requesting salaried employment.

12. **Component 2.** The project will facilitate the development of win-win commercial partnerships between young promoters and small and medium-sized agricultural enterprises, in addition to deepening inter-island trade, digital transformation and promotion of green employment, and financing of 3,250 business plans in partnership with decentralized financial systems. Environmental sustainability and climate criteria will be applied to all projects and at least 30 per cent of the enterprises must clearly target green employment.
13. **Component 3.** FORCE-Jeunes will contribute to the revision and execution of policies and strategies to promote rural youth employment and will strengthen institutional capacities for the implementation of such policies and strategies. The project will support updating of the National Environment Strategy, the National Environment Policy, the Nationally Determined Contribution, the National Adaptation Plan, the National Youth Policy and the preparation of a national strategy to mainstream gender in rural development.
14. **Component 4.** This component takes account of lessons learned from implementation of PREFER for populations affected by Cyclone Kenneth, which struck the country in April 2019, as well as the conclusions of the Social, Environmental and Climate Assessment Procedures note and IFAD's recommendations that investments in fragile situations be able to adapt rapidly to changes in context. The component will enable the project team to react quickly in the event of a crisis, will be dedicated mainly to the procurement of equipment and materials, and will include procedures for authorization and communication of the information set forth in the implementation manual.

C. Theory of change

15. The theory of change is based on the hypothesis that incubation models are well adapted to market demand and opportunities, as demonstrated by in-depth studies. This also assumes the existence of demand among young people for such services and the absence of other constraints that could hinder project effectiveness. Primary among these are climate shocks, which the project plans to mitigate by supporting the strengthening of climate resilience, emergency and catastrophe management, and risk mitigation in several respects. The project will give poor rural young women and men the technical means to become more resilient, including towards climate change, and to access what they need to develop their entrepreneurial initiatives. It will also improve the access of qualified young women and men to employment and business opportunities, in line with the principles of gender equality.
16. By helping to create an enabling environment for incubators and for graduates to manage enterprises and secure employment, the project will strengthen policy support for rural youth. National and local institutions with the relevant technical and strategic capacities will develop policies and strategies on a participatory basis to promote improvements in the business environment, enterprise development, equity in access to employment and a sustainable improvement in the incomes of rural young women and men, and will put them into effect.

D. Alignment, ownership and partnerships

17. FORCE-Jeunes is part of the Government's Comoros Emerging Plan (2010-2030), which focuses on agricultural modernization and sustainability and the structural transformation of the blue economy of the Comoros. The project is also aligned with the IFAD Strategic Framework 2016-2025 and the country strategic opportunities programme 2020-2025. It will contribute to achieving Sustainable

Development Goals (SDGs) 1 (no poverty), 2 (zero hunger), 5 (gender equality), 8 (decent work and economic growth), 10 (reduced inequalities), 13 (climate action), 14 (life below water) and 15 (life on land). The national side will be involved in implementation at various levels (central and decentralized) through the Ministry of Agriculture, Fisheries, Environment, Tourism and Crafts (MAPETA), technical services and local administrative structures. The project will establish complementarities with other key partners – World Bank, Food and Agriculture Organization of the United Nations, French Development Agency, African Development Bank, World Intellectual Property Organization, International Labour Organization and others – as well as with projects promoting youth entrepreneurship, training institutions, civil society organizations and decentralized structures.

E. Costs, benefits and financing

18. The financing gap of US\$10 million may be sourced through subsequent cycles of the performance-based allocation system or through the Borrowed Resource Access Mechanism (under financing terms to be determined and subject to internal procedures and subsequent Executive Board approval) or by cofinancing identified during implementation.
19. Components 1 (training and development of entrepreneurial and employment initiatives) and 2 (development of business and employment relations) are partially counted as climate finance. As per the multilateral development banks' methodologies for tracking climate change adaptation and mitigation finance, the total amount of IFAD climate finance for this project is estimated as US\$4.43 million, or 44 per cent of IFAD financing.

Project costs

20. The total cost of the seven-year project (2025-2031), including physical and financial contingencies, is US\$24.4 million. The base cost is US\$23.5 million. Project cost disaggregated by component, is as follows:
 - (i) component 1 – US\$12.23 million, or 50 per cent of total base cost;
 - (ii) component 2 – US\$9.04 million, or 37 per cent of total base cost;
 - (iii) component 3 – US\$2.96 million, or 12 per cent of total base cost;
 - and (iv) component 4 – US\$200,000, or 1 per cent of total base cost. The project will provide young people with grants and loans to fund their business plans, and will be equipped with effective internal and external audit arrangements as well as rigorous targeting procedures to ensure that the funds reach the targeted beneficiaries.

Table 1

Project costs by component and subcomponent and financier

(Thousands of United States dollars)

<i>Component/subcomponent</i>	<i>IFAD DSF grant</i>		<i>Financing gap</i>		<i>Private sector – financial institutions</i>		<i>Beneficiaries</i>			<i>Borrower/recipient</i>			<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>In-kind</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>In-kind</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
1. Training and development of entrepreneurial and employment initiatives														
1.1. Strengthening and diversification of training offer	2 863.7	54.5	1 732.3	32.9	-	-	-	-	-	377.5	284.8	12.6	5 258.3	21.5
1.2. Training, development of entrepreneurial and employment initiatives	2 290.0	32.8	2 988.3	42.8	-	-	-	-	-	967.6	730.0	24.3	6 975.9	28.5
Subtotal	5 153.7	42.1	4 720.6	38.6	-	-	-	-	-	1 345.2	1 014.8	19.3	12 234.2	50.1
2. Development of business and employment relations														
2.1. Partnership with the private sector	592.1	91.0	46.1	7.1	-	-	-	-	-	7.1	5.4	1.9	650.7	2.7
2.2. Financing of young agripreneurs	1 985.3	23.7	4 560.3	54.4	1 144.5	13.6	316.9	316.9	7.6	37.7	28.4	0.8	8 390.0	34.3
Subtotal	2 577.5	28.5	4 606.4	51.0	1 144.5	12.7	316.9	316.9	7.0	44.8	33.8	0.9	9 040.7	37.0
3. Strengthening of policy and institutional framework for rural youth employment														
3.1. Support for policy instruments and institutional framework	666.4	95.0	18.6	2.7	-	-	-	-	-	9.2	7.0	2.3	701.2	2.9
3.2. Coordination, management and, monitoring and evaluation	1 472.5	64.9	654.4	28.9	-	-	-	-	-	79.9	60.3	6.2	2 267.2	9.3
Subtotal	2 138.9	72.1	673.1	22.7	-	-	-	-	-	89.2	67.3	5.3	2 968.4	12.1
4. Emergency and catastrophe management and risk mitigation														
Emergency and catastrophe management and risk mitigation	200.0	100.0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200.0	0.8
Total	10 070.0	41.2	10 000.0	40.9	1 144.5	4.7	316.9	316.9	2.6	1 479.1	1 115.8	10.6	24 443.3	100.0

Table 2

Project costs by expenditure category and financier

(Thousands of United States dollars)

<i>Expenditure category</i>	<i>IFAD DSF grant</i>		<i>Financing gap</i>		<i>Private sector – financial institutions</i>		<i>Beneficiaries</i>			<i>Borrower/recipient</i>			<i>Total</i>	
	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>In-kind</i>	<i>%</i>	<i>Cash</i>	<i>In-kind</i>	<i>%</i>	<i>Amount</i>	<i>%</i>
Investment costs														
A. Rural/civil engineering	1 289.4	50.5	977.6	38.3	-	-	-	-	-	162.5	122.6	11.2	2 552.1	10.4
B. Vehicles and equipment	302.6	65.7	10.5	2.3	-	-	-	-	-	84.0	63.4	32.0	460.5	1.9
C. Training and workshops	287.3	60.8	185.3	39.2	-	-	-	-	-	0.0	0.0	-	472.7	1.9
D. Consulting services	3 696.8	68.5	1 279.9	23.7	-	-	-	-	-	238.2	179.7	7.7	5 394.7	22.1
E. Grants and subsidies	3 107.0	23.4	6 997.2	52.6	1 144.5	8.6	316.9	316.9	4.8	810.2	611.2	10.7	13 304.0	54.4
Total investment costs	8 683.1	39.1	9 450.5	42.6	1 144.5	5.2	316.9	316.9	2.9	1 295.0	976.9	10.2	22 183.9	90.8
Recurrent costs														
A. Salaries and benefits	398.0	42.0	549.5	58.0	-	-	-	-	-	0.0	0.0	-	947.5	3.9
B. Operating costs	988.9	75.4	-	-	-	-	-	-	-	184.1	138.9	24.6	1 311.9	5.4
Total recurrent costs	1 386.9	61.4	549.5	24.3	-	-	-	-	-	184.1	138.9	14.3	2 259.4	9.2
Total	10 070.0	41.2	10 000.0	40.9	1 144.5	4.7	316.9	316.9	2.6	1 479.1	1 115.8	10.6	24 443.3	100.0

Table 3

Project cost by component and subcomponent and project year (PY)

(Thousands of United States dollars)

Component/subcomponent	PY1		PY2		PY3		PY4		PY5		PY6		PY7		Total
	Amount	%	Amount												
1. Training and development of entrepreneurial and employment initiatives															
1.1. Strengthening and diversification of training offer	942.1	17.9	620.4	11.8	1 540.5	29.3	943.2	17.9	654.3	12.4	310.3	5.9	247.5	4.7	5 258.3
1.2. Training, development of entrepreneurial and employment initiatives	218.3	3.1	242.8	3.5	1 461.0	20.9	1 970.6	28.2	1 791.2	25.7	1 216.1	17.4	76.0	1.1	6 975.9
Subtotal	1 160.4	9.5	863.2	7.1	3 001.4	24.5	2 913.8	23.8	2 445.5	20.0	1 526.4	12.5	323.5	2.6	12 234.2
2. Development of business and employment relations															
2.1. Partnership with the private sector	5.7	0.9	140.6	21.6	133.5	20.5	149.9	23.0	103.0	15.8	104.0	16.0	14.1	2.2	650.7
2.2. Financing of young agripreneurs	287.4	3.4	318.8	3.8	1 220.4	14.5	2 448.4	29.2	2 538.1	30.3	1 290.9	15.4	286.1	3.4	8 390.0
Subtotal	293.1	3.2	459.4	5.1	1 353.9	15.0	2 598.3	28.7	2 641.0	29.2	1 394.9	15.4	300.1	3.3	9 040.7
3. Strengthening of policy and institutional framework for rural youth employment															
3.1. Support for policy instruments and institutional framework	-	-	106.8	15.2	122.4	17.5	109.0	15.5	124.9	17.8	146.1	20.8	92.1	13.1	701.2
3.2. Coordination, management, and monitoring and evaluation	272.4	12.0	250.4	11.0	278.1	12.3	361.3	15.9	369.9	16.3	348.6	15.4	386.4	17.0	2 267.2
Subtotal	272.4	9.2	357.2	12.0	400.6	13.5	470.3	15.8	494.8	16.7	494.7	16.7	478.5	16.1	2 968.4
4. Emergency and catastrophe management and risk mitigation															
Emergency and catastrophe management and risk mitigation	99.5	49.8	100.5	50.3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	200.0
Total	1 825.3	7.5	1 780.3	7.3	4 755.9	19.5	5 982.4	24.5	5 581.3	22.8	3 416.1	14.0	1 102.1	4.5	24 443.3

Financing and cofinancing strategy and plan

21. The financing plan includes: (i) an IFAD grant of EUR 9.31 million (equivalent to approximately US\$10.07 million; 41.2 per cent of total cost); (ii) a government contribution of US\$2.6 million (10.6 per cent of total cost), of which US\$1.5 million in cash and US\$1.1 million in the form of tax and tariff exemptions; (iii) a contribution from beneficiaries of US\$633,900 (2.6 per cent of total cost), consisting mainly of contributions from entrepreneurs to financing for business plans; (iv) a financing envelope from financial institutions equivalent to US\$1.1 million (4.7 per cent of total cost); and (v) a financing gap of US\$10 million (40.9 per cent of total cost). The Government will continue to seek cofinancing and may allocate funds under the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources (IFAD13) or IFAD14 to cover this gap. To this end, procedures undertaken will include the Adaptation Fund.

Disbursement

22. The project disbursement categories are: (i) rural and civil engineering; (ii) vehicles and equipment; (iii) training and workshops; (iv) consulting services; (v) grants and subsidies; (vi) salaries and benefits; and (vii) operating costs. They are covered by the different cofinanciers. Recurrent expenses account for 9.2 per cent, of which 61.4 per cent is covered by IFAD.

Summary of benefits and economic analysis

23. The economic analysis shows that FORCE-Jeunes is viable, with a base economic internal rate of return of 21.9 per cent and net present value of EUR 74 million (or 39 billion KMF) for an economic opportunity cost of capital of 3 per cent. Taking into account greenhouse gas mitigation measures evaluated at market prices (or EUR 25/tonne equiv. CO₂),³ the project could generate a net present value of EUR 85 million and an economic internal rate of return of 24.4 per cent. A sensitivity analysis confirms that the project is robust.

Exit strategy and sustainability

24. Support for training structures will be provided under a sustainability approach. These structures could also generate resources by offering relevant services to partners and producer organizations within structured value chains. Anchoring the placement of young people within the House of Employment and its ecosystem of private sector partners will contribute to institutionalizing a national platform to facilitate access by rural young people to salaried work opportunities. From the climate and environmental point of view, FORCE-Jeunes will implement soil conservation measures, promote the use of organic products and encourage, inter alia, the use of local materials and adaptation to climate shocks.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

25. Overall inherent and residual risks are substantial.
26. Financial management risks include low levels of budget allocation and absorption, poor knowledge of IFAD procedures by staff and inadequate audit coverage. Protocols to manage financial management risks are outlined in the design document and the implementation manual to mitigate these risks. The high fiduciary risks in connection with training expenses and grants and subsidies will be mitigated by sound internal control and audit procedures, as described in the implementation manual.

³ Business Insider, "CO₂ European Emission Allowances", <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>.

Table 4
Overall risk summary

<i>Risk areas</i>	<i>Inherent risk rating</i>	<i>Residual risk rating</i>
Country context	Substantial	Substantial
Sector strategies and policies	Moderate	Moderate
Environment and climate context	Substantial	Substantial
Project scope	Moderate	Moderate
Institutional capacity for implementation and sustainability	High	High
Financial management	Substantial	Substantial
Procurement	Substantial	Substantial
Environment, social and climate impact	Moderate	Moderate
Stakeholders	Moderate	Moderate
Overall	Substantial	Substantial

B. Environment and social category

27. FORCE-Jeunes presents a moderate social and environment risk. The project will encompass measures to mitigate these risks. It aims to improve access by young people to employment and rural community resilience through the development of enterprises in the crop and livestock farming and fisheries sector. The project does not present any major risk of irreversible degradation of cultural or physical resources as the project activities will not affect cultural heritage, protected areas or sites hosting endangered species.

C. Climate risk classification

28. The project has a substantial climate risk since the beneficiaries, their livelihoods and their activities are exposed to climate risks. Climate events have already had an adverse impact on the agricultural productivity of smallholder farmers. A baseline analysis shows that the Union of Comoros is highly vulnerable and sensitive to climate change. The project includes preparation of a climate change adaptation plan adapted to the specific needs and vulnerabilities of rural communities, and will promote the use of climate resilient varieties and the adoption of diversified agricultural systems to improve resilience to extreme weather events. In addition, the project will invest in resilient infrastructure for water capture and storage and for irrigation to mitigate the effects of drought and water scarcity.

D. Debt sustainability

29. The external debt and overall debt of the Comoros are sustainable, including over the medium term, but the risk of overindebtedness is high.⁴

IV. Implementation

A. Organizational framework

Project management and coordination

30. MAPETA will lead the project, setting up a steering committee with representatives of youth organizations, training structures, the private sector, the ministry responsible for employment, etc. To facilitate inclusive governance, participatory planning and consultation will take place by island, taking into account regional priorities. A national coordination unit (NCU), supported by international technical assistance, will be set up in Moroni. A FORCE-Jeunes project operational branch (POB) will be located on each island.

⁴International Monetary Fund, *Country report 24/4* (2024).

Financial management, procurement and governance

31. The NCU will be responsible for financial management. It will be tasked with releasing the funds based on the annual workplan and budget (AWPB) approved, disbursing funds to the islands (POB) and coordinating monitoring and preparation of financial statements. The POB will be responsible for coordination and supervision of financial operations on their islands. Three disbursement mechanisms will be available: (i) early withdrawal; (ii) direct payment; and (iii) reimbursement. IFAD disbursements will be made in the form of an advance to the designated accounts, and subsequent quarterly replenishments will take place on the basis of cash flow projects in the interim financial statements, according to the approved AWPBs. Designated accounts will be opened for each financier. Quarterly interim financial statements will be prepared in accordance with IFAD guidelines. The audit arrangements will be improved, with specific mandates based on risks and regular interim audits during the year.
32. Procurement will take place in accordance with the Comoros law on public procurement 22-011/AU of 23 June 2022, provided it is compatible with IFAD's guidelines on project procurement. The procurement procedures manual will identify any inconsistencies between the national regulations and those of IFAD, and will stipulate any applicable provisions to be made.
33. Responsibility for detecting irregular practices and allegations is incumbent on the recipient. Increased efforts should be made to ensure compliance with national and IFAD procurement principles. The project team will ensure that personnel and all other governmental agencies linked to the project, as well as the private sector – including bidders and contractors – comply with the revised IFAD Policy on the Prevention of Fraud and Corruption in its Activities and Operations and the IFAD Policy on Preventing and Responding to Sexual Harassment, Sexual Exploitation and Abuse.
34. In regard to financial management, procurement and governance, steps will be taken to strengthen the capacities of project officers, public administrations and project partners.

Target group engagement and feedback and grievance redress

35. FORCE-Jeunes will ensure regular engagement by young people and encourage feedback on its interventions through: (i) activity participation by rural young people during the outreach, profiling and orientation phases; (ii) feedback on the experiences of young promoters; (iii) establishment of infrastructure management committees; (iv) participation in participatory evaluation and planning workshops; (v) beneficiary satisfaction surveys; (vi) citizen follow-up platform; and (vii) complaints mechanisms.

Grievance redress

36. FORCE-Jeunes will put in place an appropriate grievance mechanism to ensure that young promoters may express their concerns about interventions at the local, regional and national levels.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communication

37. Activity planning will be based on the AWPB, including: (i) a description of activities for the coming year, together with relevant operational strategies, implementation modalities and indicators from the monitoring and evaluation (M&E) plan and the logical framework; (ii) an activity implementation schedule; (iii) a funds flow statement (disbursement plan); and (iv) a procurement plan.
38. FORCE-Jeunes will adopt a modular approach consisting of gradual geographical deployment and interventions based on progression. This approach will be based on a chronological sequencing of interventions from a prospective assessment of

demand for training and employment to the implementation of activity plans. The intermediate stages will consist of preparation of a roster of opportunities, an audit of technology platforms, building of infrastructure to modernize training and deployment of cohorts in training.

39. The project operational strategy was conceived as a structured process in support of rural young people: (i) identification and orientation; (ii) training, strengthening and economic project; and (iii) financing and support. This strategy organizes the project support into three timelines: (i) preparatory activities, start-up activities and commencement of pilot and outreach activities on the first part of 40 per cent of the project area, or 27 villages (11 in Grande Comore, 9 in Anjouan and 7 in Mohéli), using financing from IFAD12 (years 1 and 2); (ii) interventions extended gradually to other villages using supplementary funds provided by cofinanciers or under IFAD13 or 14 for the deployment phase (years 3 to 5); and (iii) consolidation and completion phase (years 6 and 7).
40. FORCE-Jeunes will be based on an M&E system founded on the results-based management approach. The system is aimed at making the project comprehensible, improving its steering and effectiveness, and meeting the objectives around accountability, capitalization and learning.
41. Beginning at start-up, the NCU will prepare a communications and knowledge management (CKM) strategy and an operational plan to leverage its experiences and innovations, and enable knowledge-sharing and scaling up. Annual CKM plans will be prepared, budgeted for and implemented countrywide and on each island. The monitoring and evaluation of activities, outputs, outcomes and impact of the interventions will lay the foundation for the learning and knowledge management process. The CKM operational plan will be based on two dimensions: (i) data collection and analysis; and (ii) dissemination, which involves use, communication and sharing of knowledge acquired with potential users.

Innovation and scaling up

42. FORCE-Jeunes will integrate incubation into agropastoral training with the upgrading of rural economic development centres. The modernization of technology platforms, diversified offer and establishment of effective reception capacity at the centres will be an incentive to provide training for jobs in rural areas. Mobile training arrangements that innovate through their flexibility, proximity and adaptability to the constraints facing certain targeted groups, such as women, will be set up. The innovations will also translate into support for initiatives with potential: digital transformation and green employment. A strategy for online activities with a roster of jobs, including green jobs, will contribute to promoting innovative occupational opportunities.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

43. The transition with PREFER will facilitate readiness and contacts between FORCE-Jeunes and MAPETA. FORCE-Jeunes will use a start-up advance of EUR 350,000, upon approval by the IFAD Executive Board to fulfill the conditions for first disbursement and implement activities as at 1 January 2025. At the government level, the advance payment will facilitate institutional arrangements; required documentation, recruitment and onboarding of personnel, etc.

Supervision, midterm review and completion plans

44. Joint supervision missions (IFAD and Government) will take place once a year. The first will provide start-up support. Support missions will be conducted if required. The joint midterm review will take place at the end of year three. The completion mission will involve all stakeholders.

V. Legal instruments and authority

45. A financing agreement between the Union of the Comoros and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the borrower/recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
46. The Union of the Comoros is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
47. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

48. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant under the Debt Sustainability Framework to the Union of Comoros in an amount of nine million three hundred and ten thousand euros (EUR 9,310,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

Projet de Formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes)

(Négociations conclues le 31 mai 2024)

Don No: _____

Nom du Projet: Projet de Formation et de renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes ruraux (FORCE-Jeunes) (le « Projet »)

L'Union des Comores (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt et qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) (le « Financement »), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Financement est de neuf millions trois cent dix mille Euros (9 310 000 EUR).

2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

3. Un compte désigné libellé en Euro (EUR) destiné à recevoir les fonds provenant du Don du Fonds est ouvert au nom du Bénéficiaire auprès de la Banque Centrale des Comores. Les mouvements effectués sur le compte se font selon le principe de la double

signature. Le Bénéficiaire doit informer le Fonds des cadres autorisés à exploiter le compte désigné. Quatre comptes courants en francs comoriens (KMF) sont ouverts par le Ministère en charge des Finances dans un établissement bancaire acceptable par le FIDA, dont un pour l'Unité Nationale de Coordination (UNAC) et un dans chaque île pour les Délégations Opérationnelles (DOF).

4. Le Bénéficiaire fournira une contrepartie en espèces et en nature aux fins du Projet d'un montant de deux millions quatre cent mille Euros (2 400 000 EUR) sous forme de contributions monétaires d'un million quatre cent mille Euros (1 400 000 EUR) et en nature d'un million d'Euros (1 000 000 EUR) pour la participation des frais afférents à toutes les composantes du Projet. La contribution en nature prendra la forme d'un soutien administratif, de taxes et de droits cédés sur toutes les contributions au Projet qui impliquent un financement du FIDA.

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA).

2. Les parties supplémentaires au Projet sont décrites au paragraphe 11 de la Section I de l'Annexe 3 de l'Accord.

3. Les Parties peuvent convenir par accord mutuel d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet prévu par la section 8.03 des Conditions générales.

4. La date d'achèvement du Projet est fixée au 7^{ème} anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord. La date de clôture du Financement est fixée conformément aux Conditions générales.

5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés à condition qu'elles soient conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
- b) Les personnels clés suivants du Projet ont été suspendus ou il a été mis fin à leur contrat sans que la non-objection du FIDA n'ait été préalablement obtenue: Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN).

2. L'élément suivant est désigné comme motif supplémentaire d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins 12 mois sans justification.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements:

- a) La non-objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet;
- b) La non-objection du FIDA au recrutement compétitif du personnel clé du Projet par les services du MAPETA assistés par des consultants ou un cabinet indépendant, conformément au paragraphe 11 de la section I de l'Annexe 3 du présent Accord;
- c) Le Comité national de pilotage (CNP), les Comités régionaux de pilotage (CRP), l'UNAC du Projet et les DOF sont créés par Arrêtés Ministériels.

4. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Place de l'Indépendance
B.P. 324 - Moroni
Union des Comores

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Le présent Accord, en date du _____, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

UNION DES COMORES

Mzé Abdou Mohamed Chanfiou
Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL
DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

49. *Population cible.* FORCE-Jeunes ciblera directement 6 000 jeunes issus d'environ 4 000 ménages ruraux à faibles revenus ou vulnérables à la pauvreté. Le Projet aura un impact indirect sur plus de 20 700 personnes au sein de ces ménages.

50. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 66 villages à plus fort taux de pauvreté rurale sur les trois îles: 27 en Grande Comore, 17 à Mohéli et 22 à Anjouan.

51. *Finalité.* La finalité du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience⁵ des communautés rurales.

52. *Objectifs.* L'objectif du Projet est d'améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.

53. *Composantes.* Le Projet comprend les composantes ci-après:

5.1. Composante A. Formation et développement d'initiatives entrepreneuriales et d'emploi

Effet attendu: Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi.

Il ressort de l'expérience récente dans le cadre des projets en cours notamment le Don « Agri-hub » géré par l'OIT dans neuf pays que la majorité des jeunes qui travaillent à leur compte (au moins 70 à 80%) ne sont pas intéressés par le segment de la production des chaînes de valeur agricoles, mais plutôt par d'autres segments comme la fourniture d'intrants, l'agrégation, la transformation, la commercialisation ainsi que la fourniture d'autres biens et services. Cela est dû au fait que ces segments sont moins risqués par rapport au segment de production et qu'ils semblent plus intelligents. Une étude/analyse rapide sera menée au démarrage de FORCE-Jeunes afin d'actualiser les opportunités et leur rentabilité pour mieux répondre aux besoins de formation et d'accompagnement des jeunes promoteurs.

FORCE-Jeunes investira dans le renforcement et la diversification de l'offre avec pour principaux objectifs de i) créer trois (3) structures d'incubation dotées de plateaux techniques et de capacités d'accueil répondant à la diversité et au volume de la demande potentielle; ii) moderniser les centres de formation; iii) former 4 450 jeunes dont 3 250 candidats à l'auto-emploi avec un projet d'entreprise bancable et 1 200 demandeurs d'emploi salarié.

Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires.

Sous-composante A1. Renforcement et diversification de l'offre de formation

Produit attendu: L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée.

Au regard des besoins de la demande de formation-insertion et des capacités des dispositifs existants, FORCE-Jeunes mettra l'accent sur l'amélioration de l'offre de formation et d'incubation à travers quatre activités principales (AP): i) le recalibrage de trois Centres ruraux de développement économiques (CRDE) avec pour objectif de promouvoir un centre de référence par île; ii) des appuis ciblés à la modernisation des plateaux techniques de formation, d'apprentissage et d'incubation; iii) la mise en

⁵ Intégrant la résilience au changement climatique.

place de dispositifs de formation mobile, de tutorat et de mentoring; et iv) l'appui institutionnel aux entités régaliennes (déconcentrées et décentralisées) d'appui à la formation technique et à l'apprentissage.

Sous-composante A2. Formation, développement d'initiatives entrepreneuriales et emploi

Produit attendu: Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.

Dans cette sous-composante, FORCE-Jeunes mettra en place les conditions favorables à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux et investira dans la formation et l'insertion professionnelle de ces ruraux. Trois AP seront conduites à savoir: des investissements structurants, la formation des jeunes ruraux, et l'appui à la préparation et à la mise en œuvre des plans d'affaires.

5.2. Composante B. Développement de relations d'affaires et d'emplois

L'objectif de cette composante est d'accompagner les jeunes ruraux formés à mettre en œuvre leurs projets de création d'entreprise ou à accéder à des emplois salariés attractifs dans l'agrobusiness et les secteurs connexes.

Effet attendu: Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé.

Le Projet facilitera le développement de partenariats commerciaux gagnant-gagnant entre jeunes promoteurs et agro-PME, la densification des échanges interinsulaire, la digitalisation et la promotion des emplois verts, le financement de 3 250 business plans en partenariat avec les systèmes financiers décentralisés. Des critères de durabilité environnementale et climatique seront appliqués à tous les projets et en plus au moins 30% des entreprises devront clairement cibler des emplois verts.

Les résultats recherchés dans cette composante seront atteints par le biais de deux sous-composantes complémentaires.

Sous-composante B1. Partenariat avec le secteur privé

Produit attendu: L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée.

Cette sous-composante mettra en œuvre quatre AP: i) l'accès de 1 200 jeunes issus des parcours d'initiation et junior et 2 000 apprentis à accéder à des emplois salariés; ii) la digitalisation et la promotion des emplois verts et bleus; iii) la promotion des partenariats gagnant-gagnant entre les jeunes promoteurs (parcours 2 et 3) et les agro-PME; iv) le développement de la connectivité et de la fluidité des échanges inter-îles.

Pour l'emploi salarié, l'accent ne sera pas mis uniquement sur la formation des jeunes, car il s'agit d'une intervention du côté de l'offre mais également sur i) des interventions du côté de la demande visant à promouvoir les investissements dans ces entreprises afin qu'elles génèrent des emplois décents adéquats pour les jeunes, ainsi que ii) des intermédiations du marché du travail qui sont nécessaires. Des enquêtes régulières sur la demande de main-d'œuvre du secteur privé seront menées et un système de suivi sera mis en place pour la capitalisation des connaissances sur l'emploi des stagiaires après leur passage dans les programmes de formation ainsi que la perception des employeurs éventuels des compétences des stagiaires/apprenants.

Sous-composante B2. Financement des jeunes agripreneurs

Produit attendu: L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité.

Cette sous-composante accompagnera le financement durable des initiatives entrepreneuriales promues dans les parcours juniors et seniors à travers leur mise

en relation avec les systèmes financiers décentralisés (SFD) et notamment les MECKs. Les interventions sont structurées en deux AP: i) le financement des plans d'affaires; et ii) l'éducation financière et le partage des risques.

5.3. Composante C. Renforcement du cadre politique et institutionnel de l'emploi des jeunes ruraux

Effet attendu: L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural.

Sous-composante C1. Appui aux instruments de politique et au cadre institutionnel

Produit attendu: Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées.

En alignement avec le PCE 2030 et les politiques sectorielles (PNIA, PNE, PNJ, PNG, etc.), cette sous-composante mettra en œuvre deux AP: i) l'appui aux politiques et stratégies; et ii) le renforcement institutionnel.

FORCE-Jeunes contribuera à la révision et l'exécution des politiques et stratégies de promotion de l'emploi des jeunes ruraux et renforcera les capacités institutionnelles des structures impliquées dans la mise en œuvre desdites politiques et stratégies. FORCE-Jeunes appuiera notamment l'actualisation de la Stratégie nationale de l'environnement; de la Politique nationale de l'environnement; de la Contribution déterminée au niveau national (CDN); du Programme national d'adaptation au changement climatique (PANA); de la Politique nationale de la jeunesse ainsi que l'élaboration d'une Stratégie nationale pour l'intégration du genre dans le développement rural.

Sous-composante C2. Coordination, gestion et suivi-évaluation

Produit attendu: Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du Projet.

Cette sous-composante couvre l'ensemble des dispositifs de planification technique et de coordination opérationnelle, de gestion administrative et fiduciaire, de suivi-évaluation, communication et capitalisation. FORCE-Jeunes publiera les données et mettra en œuvre un site Web dédié et les réseaux sociaux afférents, contribuant ainsi à renforcer les mécanismes de responsabilisation nationaux.

5.4. Composante D. Gestion des urgences, catastrophes et atténuation des risques

Cette composante a été conçue conformément aux 1) leçons apprises de l'exécution du Projet PREFER par rapport aux populations bénéficiaires sinistrées après le passage du Cyclone Kenneth d'avril 2019; 2) conclusions de la note PESEC qui fait ressortir que l'Union des Comores est particulièrement vulnérable au changement climatique, comme tous les autres petits états insulaires en développement (PIED); ainsi qu'aux 3) recommandations du FIDA⁶ que les investissements dans les situations de fragilité doivent pouvoir s'adapter rapidement aux changements de contexte. La conception de projet sensible à la fragilité devrait comprendre à minima une composante dédiée à la gestion de risques et de catastrophes. Si une situation se détériore ou change, elle déclenchera l'activation d'un plan d'urgence, tel que défini lors de la conception (par ex. recentrage du projet sur la production alimentaire et la protection des actifs). Ladite composante permettra au Projet de réagir et de s'adapter rapidement en cas de crise. Les préalables à l'utilisation de ce budget seront i) la déclaration par le gouvernement d'une alerte rouge et/ou orange; ii) la déclaration par le gouvernement de l'état d'urgence/sinistre/de catastrophe; iii) l'élaboration par l'équipe de FORCE-Jeunes d'un plan de contingence aligné sur l'évaluation des dommages coordonnée par le gouvernement et le plan de

⁶ Report of the Consultation on the Thirteenth Replenishment of IFAD's Resources: Building Rural Resilience for a Food-Secure Future; Third Session Rome, 2-3 November 2023; IFAD13/3/R.2/Rev.1; Annex IV – paragraph 26.

relèvement/reconstruction y relatif; et iv) la non-objection du FIDA confirmant l'éligibilité des dépenses projetées et les procédures de passation des marchés applicables.

II. Dispositions relatives à l'exécution

1. *L'agent principal du Projet.* Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, du Tourisme et de l'Artisanat (MAPETA) de l'Union des Comores, en sa qualité d'Agent principal du Projet assume l'entière responsabilité de l'exécution du Projet.

2. *Comités de pilotage du Projet.* Sous la tutelle du MAPETA, FORCE-Jeunes sera régi par un Comité National de Pilotage (CNP) créé par Arrêté du MAPETA et dont la composition inclura des représentants d'organisations de jeunes, des structures de formation, du secteur privé, de la Maison de l'emploi, etc.

3. *Composition.* Le CNP est présidé par le Secrétaire Général du MAPETA et comprend entre autres: i) trois représentants du MAPETA (incluant ceux en charge des questions d'environnement/changement climatique, la Direction Nationale des Stratégies Agricoles et de l'Élevage (DNSAE) et le service suivi évaluation); ii) un représentant du Ministère en charge des finances; iii) un représentant du Ministère en charge de l'économie; iv) un représentant du Ministère en charge de la formation et l'insertion professionnelle; v) un représentant du Ministère en charge de la jeunesse et de l'emploi; vi) un représentant du Commissariat général au plan; vii) un représentant de la Chambre d'Agriculture; viii) un représentant de la Chambre de Commerce; ix) un représentant du Commissariat National à la Solidarité et à la Promotion du Genre; x) un représentant de l'ANPI; xi) un représentant de l'Agence Nationale de Conception et d'exécution des Projets (ANACEP); xii) un représentant de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, la Pêche et l'Environnement (INRAPE). Le CNP pourra inviter à titre consultatif des personnes qui seront en mesure d'apporter des avis techniques à ses discussions.

4. *Responsabilités.* Le CNP a pour responsabilité d'assurer le pilotage du Projet au niveau national et se réunit, au moins, une fois par an pour notamment valider les rapports d'activités annuels et les PTBA et veiller à la cohérence des activités de FORCE-Jeunes avec les stratégies et politiques du pays. Le Secrétariat du CNP est assuré par le Coordonnateur National (CN) du Projet.

5. *Comités Régionaux de Pilotage (CRP)*

5.1. *Etablissement.* Le Bénéficiaire crée par arrêté de l'Agent principal du Projet, trois CRP du Projet à raison d'un Comité par île.

5.2. *Composition.* Les CRP sont placés sous la responsabilité du Directeur Régional de l'Agriculture. Ils sont composés des représentants des directions et services techniques et consulaires régionaux concernés par les activités du Projet. Outre les responsables de l'administration, les CRP comprendront par île, un représentant des organisations de producteurs par zone couverte par les Centres ruraux de développement économiques (CRDE) et des représentants des Associations de Jeunes. Les responsables des projets intervenant dans les îles seront invités à titre consultatif. Le Secrétariat des CRP est assuré par le Chef d'Antenne du Projet.

5.3. *Responsabilités.* Les CRP ont pour mission de: i) examiner les rapports semestriels du Projet dans les îles et donner des orientations aux antennes régionales pour la préparation des PTBA; ii) veiller à une cohérence, aux synergies et collaborations entre le Projet et les autres projets en cours dans l'île; et iii) constituer un forum de dialogue politique, d'échanges sur les expériences et les actions à mener. Les CRP se réunissent au moins une fois par an pour approuver le PTBA de l'île et examiner la mise en œuvre des activités. Toutefois, ils sont conviés aux concertations organisées entre les producteurs/jeunes bénéficiaires, ainsi que les rencontres entre les opérateurs du secteur

privé et les jeunes producteurs afin d'être les porte-voix des acteurs dans le domaine du dialogue politique.

6. *Unité de gestion du Projet*

Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC)

6.1. *Etablissement.* Une UNAC est créée au sein du MAPETA par Arrêté de l'Agent principal du Projet. L'UNAC est installée à Moroni (Grande Comore) et bénéficie d'une autonomie administrative et financière.

6.2. *Composition.* L'UNAC est composée d'un Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE) ; Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN); un Secrétaire de Direction et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien). Une assistance technique internationale est intégrée à l'UNAC.

6.3. *Responsabilités.* L'UNAC est responsable de la mise en œuvre du Projet. A ce titre, elle assure la gestion et le contrôle des ressources financières ainsi que du suivi-évaluation global du Projet. L'UNAC est responsable de la préparation des PTBA, de l'organisation de leur validation dans les délais par le CNP et le FIDA, la supervision et l'évaluation des prestataires et partenaires du Projet.

Les Délégations Opérationnelles du Projet (DOF)

6.4. *Etablissement.* Des DOF sont créées dans chaque île par arrêté du MAPETA. Les DOF sont intégrées dans les Directions Régionales de l'Agriculture de chaque île.

6.5. *Composition.* Les DOF sont composées du personnel ci-après: Chef d'antenne et Spécialiste en formation-insertion et entrepreneuriat; Assistant suivi-évaluation; Technicien chargé des infrastructures rurales; Technicien spécialiste en pêche; Technicien polyvalent; Comptable; Assistant passation des marchés; un Secrétaire et du personnel d'appui (chauffeur, gardien, agent d'entretien). Une assistance technique nationale est intégrée au niveau des DOF.

6.6. *Responsabilités.* Les DOF sont des structures légères qui se chargeront de la mise en œuvre des activités dans chacune des îles conformément aux manuels d'exécution technique et de procédures du Projet avec: i) un compartiment avec des compétences techniques (Formation-insertion et entrepreneuriat, infrastructures, pêche, position polyvalente); et ii) un compartiment fiduciaire et suivi comprenant des assistants (gestion financière, passation des marchés). L'élaboration et la validation des PTBA dans chaque île se feront au moyen d'ateliers de planification et de concertation participatives (PCP). Elles reposeront sur les orientations du cadrage général, sur la base de l'identification des activités prioritaires et l'évaluation des activités dans l'année écoulée auprès des bénéficiaires.

7. *Partenaires stratégiques*

FORCE-Jeunes établira des partenariats, des synergies et des complémentarités avec les interventions d'autres partenaires clés au développement, notamment la Banque mondiale, la FAO, l'AFD, la BAD, WIPO, EUIPO, l'OIT, etc. ainsi qu'avec des projets promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, les institutions de formation, les organisations de la société civile (OSC) et les institutions publiques décentralisées.

Le Projet FORCE-Jeunes établira également des partenariats sous forme d'assistance technique. Un partenariat déjà cible est celui avec la République d'Islande. En effet, le FIDA a signé un protocole d'accord avec l'Islande sur l'assistance technique aux programmes/projets du FIDA dans les domaines suivants: i) Pêche durable, ii) Énergies renouvelables/vertes; iii) Restauration des terres; iv) Genre; v) Jeunesse. Des partenariats d'assistance technique seront également explorés avec les pays de la région Océan Indien.

La mise en œuvre de FORCE-Jeunes s'inscrira dans les cadres de concertation existants pour assurer la cohérence avec les orientations et les pratiques en vigueur, mais aussi et surtout pour intervenir en synergie et en complémentarité avec les autres intervenants. Il s'appuiera sur la connaissance du milieu du PREFER pour établir les partenariats institutionnels et les partenariats de performance pour les besoins du faire-faire. Les partenariats de services devront faire l'objet d'évaluations périodiques dans l'intérêt du Projet et de ses bénéficiaires pour s'assurer que les contraintes sont bien partagées, analysées et ont fait l'objet de recherche de solutions participatives.

8. *Suivi et évaluation*

Le Projet FORCE-Jeunes développera un système de suivi-évaluation (SSE) fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats. Le système aura pour rôles de soutenir la compréhension partagée du Projet, d'en améliorer le pilotage et l'efficacité, et de répondre aux fins de redevabilité, de capitalisation et d'apprentissage. Sur la base d'outils et de mécanismes opérationnels, il permettra i) de mesurer l'état d'avancement de l'exécution du Projet, l'atteinte des produits et effets escomptés, l'impact des interventions sur les groupes cibles; et ii) de renseigner une liste d'indicateurs de base conformément au Système de mesure des résultats opérationnelles (SMRO)/Cadre de gestion des résultats développé par le FIDA. Les données sur les extrants seront recueillies de façon continue pour les bénéficiaires et toutes les activités du Projet. Des données sur les résultats et effets seront recueillies sur un échantillon de bénéficiaires au moyen d'enquêtes de référence, à mi-parcours et finale qui s'aligneront sur les lignes directrices du FIDA pour la mesure des indicateurs de base au niveau des résultats et effets (lignes directrices sur les résultats et effets/FIDA). La mesure des résultats et effets intègrera celle de l'Indice d'Autonomisation du FIDA. FORCE-Jeunes assurera les ressources humaines et financières appropriées pour mettre en place et opérationnaliser le système, et de bien clarifier les rôles des acteurs impliqués aux différents niveaux, y compris les modalités de travail et d'appui entre le Responsable de suivi-évaluation (RSE), les assistants de suivi-évaluation au niveau des DOF et l'assistant en gestion des savoirs.

Les missions de supervision et de suivi seront assurées conjointement par le FIDA et la partie nationale, à raison d'une mission par an (deux les premières années du Projet). La première supervision sera essentiellement consacrée à appuyer les activités de démarrage. Les missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Cette revue permettra d'apprécier la pertinence du Projet et de son approche de mise en œuvre, la réalisation des objectifs et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du Projet seront réactualisés.

La mission d'achèvement assortie d'un atelier de clôture sera organisée avec l'ensemble des parties prenantes à la fin du Projet. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du Projet.

9. *Gestion des connaissances*

Dès le démarrage du Projet, l'UNAC élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication avec un plan opérationnel de mise en œuvre afin de capitaliser ses expériences et innovations et permettre le partage de connaissances et une mise à l'échelle à l'interne du Projet d'abord, puis à l'externe après. Les plans annuels de gestion de savoirs et de communication seront élaborés, budgétisés et mis en œuvre au niveau national et de chaque île. Dans cette stratégie, le suivi et l'évaluation des activités, produits, effets et impacts des interventions du Projet constituera la base du processus d'apprentissage et de gestion des savoirs. Le Projet cherchera alors à créer une chaîne de valeur entre la mise en œuvre des activités, le suivi-évaluation, la gestion des savoirs, l'engagement politique,

l'appui institutionnel et la communication; ce qui permettra de tirer profit des connaissances et enseignements issus des expériences de mise en œuvre du Projet pour apporter des améliorations continues dans ses interventions. La stratégie de savoirs sera mise à jour à la revue à mi-parcours du Projet.

Les principaux produits de capitalisation des connaissances identifiés au stade de la conception sont: genre, employabilité et entrepreneuriat des jeunes, nutrition, changements climatiques et leurs effets sur les moyens de subsistance, digitalisation agricole et finance verte, bibliothèque numérique des bonnes pratiques, de repérage des connaissances et des innovations. Le plan opérationnel de gestion des savoirs et de communication reposera sur deux dimensions:

- a. Une dimension « collecte et analyse » qui implique la capture des savoirs par des outils de capitalisation permettant de codifier, stocker et extraire les contenus afin de les rendre accessibles et explicites;
- b. Une dimension « diffusion » qui implique l'utilisation, la communication et le partage des connaissances capturées avec les potentiels utilisateurs.

10. *Manuel de mise en œuvre du Projet*

Un manuel de mise en œuvre du Projet a été préparé lors de la conception du Projet et servira de fondement pour toutes les réalisations du Projet de son entrée en vigueur à sa clôture. Le manuel de mise en œuvre du Projet comprend entre autres:

- les critères de ciblage des bénéficiaires, d'identification et de sélection des business plans et autres investissements du Projet;
- les mesures permettant d'assurer une gestion efficace et transparente du Projet, le suivi-évaluation et la participation des bénéficiaires aux activités du Projet;
- les termes de référence du personnel clé du Projet et des prestataires de service;
- les modalités de gestion administratives, financières, et comptables du Projet ainsi que les stratégies et procédures de passation de marchés.

Les risques fiduciaires élevés liés aux dépenses de formation et aux dons et subventions seront atténués par des procédures solides de contrôle et d'audit, qui sont détaillées dans le manuel d'exécution.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. Affectation du produit du Don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Catégorie	Montant alloué au titre du Don (exprimé en EUR)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Génie rural / civil	1 070 000	100% HT
II. Formations et ateliers	240 000	100% HT
III. Consultations	3 080 000	100% HT
IV. Dons et subventions	2 590 000	100% HT
V. Coûts récurrents	1 400 000	100% TTC
Non alloué	930 000	
TOTAL	9 310 000	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) La catégorie Génie rural / civil inclut les travaux d'aménagement des terres, les infrastructures rurales, etc.
- ii) La catégorie Consultations inclut les études, enquêtes et autres contrats de prestation de service intellectuels notamment avec les structures de formation/incubation ainsi l'assistance technique internationale et nationale.
- iii) La catégorie Don et subventions inclut les appuis (financement à coûts partagés, crédit, etc.) aux plans d'affaires des jeunes agripreneurs, les intrants agricoles, etc.
- iv) La catégorie Coûts récurrents inclut les salaires et indemnités, les véhicules et les coûts opérationnels.

2. Modalités de décaissement.

Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage (dans les catégories Formations et ateliers, Prestations de services et Fonctionnement) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de 350 000 EUR. Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.

Annexe 3

Clauses particulières

I. Dispositions générales

1. Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
3. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
4. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Évaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord.
5. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que:
 - a. Soit recruté un personnel dédié à l'inclusion sociale et des genres;
 - b. Un plan d'action sur la stratégie et le type de projet soit établi dès le commencement du Projet;
 - c. Un quota de 50% pour les femmes est encouragé et toutes les données collectées et analysées seront objectivement traitées selon le sexe de l'individu;
 - d. Des campagnes d'information ciblant les femmes et les jeunes seront organisées au cours de la mise en œuvre du Projet;
 - e. Les femmes et jeunes actifs seront mobilisés;
 - f. La parité homme/femme au sein de l'UNAC et des DOF sera encouragée;
 - g. La responsabilité tenant à la répartition sur base des genres sera incluse dans les termes de référence de tout le personnel clé du Projet et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Projet; et
 - h. Dans toutes ses activités, la conformité avec les politiques du FIDA sur la prévention et le combat contre le harcèlement, l'exploitation et l'abus sexuel sera recherchée. Ceci sera indiqué dans les termes de référence de tout le personnel du Projet et les entités qui rendent des prestations/services au profit du Projet.
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Mesure anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut faire l'objet de modifications.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a. Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont affectés à l'Unité de Coordination et Délégations Opérationnelles ainsi qu'aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b. Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c. Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (ICP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du Projet* est: le Coordonnateur National (CN); Responsable administratif et financier (RAF); Responsable de passation des marchés (RPM); Responsable suivi et évaluation et gestion des savoirs (RSE); Spécialiste ciblage, genre et inclusion sociale; Spécialiste environnement et changement climatique; Comptable National (CN). Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Coordination du Projet/l'Unité de Mise en Œuvre du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera recruté dans le cadre d'un processus compétitif selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP

1. Pour les projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de consentement libre, préalable et informé (PCPI),

Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite (le(s) « Plan(s) de gestion »), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et du/des Plan(s) de gestion, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et du/des Plan(s) de gestion.

3. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR /version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

4. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

5. Le Bénéficiaire s'assure, ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure, que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.

6. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

7. Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes du Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Financement ou des activités

du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés au Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré, ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

8. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant) sont respectés.

9. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu du présent Accord, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le Plan de gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et
- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

10. En cas de contradiction/conflit entre le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens			Hypothèses
	Libellé	Référence	Mi-parcours	Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Portée	Personnes recevant de services promus ou appuyés par le projet. (1)	0	3 600	6 000	SSE du projet	Semestrielle	UNAC partenaires et	Conditions sociopolitiques et sécuritaires favorables au développement des entreprises et à l'équité de genre.
	Hommes	0	1 800	3 000				
	Femmes	0	1 800	3 000				
	Jeunes		3 600	6 000				
	Personnes handicapées	0	54	90				
	Nombre correspondant de ménages touchés. (1a)	0	2 400	4 000				
	Ménages dirigés par une femme	0	540	900				
	Estimation du nombre total correspondant de membres des ménages. ⁷ (1b)	0	12 450	20 701				
Objectif global : Contribuer à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la résilience des communautés rurales.	Incidence de la pauvreté dans la zone couverte par le Programme.	45	43	41	Enquêtes statistiques nationales Enquête de référence, évaluation d'impact (COI).	Année 1, 7	UNAC	
	Pourcentage de ménages bénéficiaires déclarant une augmentation d'au moins 20% des revenus.	-	35	55		Année 1, 4, 7		
Objectif de développement : Améliorer l'accès à l'emploi décent pour les jeunes par le développement des entreprises durables y compris dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche.	Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services appuyés par le projet (SF 2.2)	0	1 560	3 200	Enquêtes IBRE Enquêtes statistiques nationales Enquête d'évaluation des effets (COI)	Année 1, 4, 7	UNAC	- Mobilisation des dispositifs d'appui nécessaires et adoption de l'approche du projet pour des interventions coordonnées. - Levée des obstacles externes qui limitent l'accès équitable des jeunes femmes et hommes ruraux aux opportunités dans les secteurs productifs.
	Ménages (%)	0	65%	80%				
	Membres du ménage	0	8 073	16 560				
	Personnes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emploi (2.2.1)	-	2 670	4 450				
	Titulaire de l'emploi - hommes	-	1 335	2 225				
	Titulaire de l'emploi - femmes	-	1 335	2 225				
	Titulaire de l'emploi - jeunes	-	2 670	4 450				
	Nombre d'emplois verts créés (« vert à définir »)	0	420	700				
	Ménages satisfaits des services appuyés par le projet. (SF 2.1)	0	1 560	3 200				
	Ménages (%)	0	65%	80%				
	Membres du ménage	0	8 073	16 560				
	Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation. (IE 2.1)	-	540	1 500				
	Proportion totale de personnes (%)	-	15%	25%				
	Femmes (nombre)	-	270	750				
	Femmes (%)	-	50%	50%				
	Hommes (nombre)	-	270	750				
	Hommes (%)	-	50%	50%				
	Ménages déclarant avoir adopté des technologies et des pratiques écologiquement durables et résilientes face aux changements climatiques (CGR de FIDA11 - SF 3.2.2)	-	1 350	2 250				
	Ménages (%)	-	56,25%	56,25%				
	Membres du ménage	-	6 986	11 644				
Effet 1. Les jeunes femmes et hommes ruraux améliorent durablement et équitablement leurs capacités d'accès aux opportunités d'emploi.	Ménages déclarant avoir adopté des technologies, des pratiques ou des intrants nouveaux ou améliorés. (1.2.2)	-	1 350	2 250	Enquêtes IBRE	Annuelle à partir de l'année 3	UNACP, prestataires (CRDE dans les PC)	Suivi effectif des structures d'appui conseil aux initiatives de jeunes promoteurs
	Ménages (%)	-	56,25%	56,25%				
	Nombre total de membres de ménages	-	6 986	11 644				
	Ménages déclarant un meilleur accès physique aux installations de commercialisation, de transformation et de stockage (IB 2.2.6)	-						
	Ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation.	-	700	1 400				
	Proportion de ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation (%)	-	17%	35%				
	Taille des ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de commercialisation.	-	3 622	7 245				
	Ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage.	-	240	800				
	Proportion de ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage (%)	-	10%	20%				
	Taille des ménages faisant état d'une amélioration de l'accès physique aux installations de stockage.	-	1 397	3 881				
Produit 1.1 L'offre qualifiée de formation/incubation pour l'emploi des jeunes ruraux est renforcée.	Nombre de nouveaux modules/référentiels créés.	0	42	42	SSE du projet	Semestrielle	UNAC partenaires et	
	Nombre de salles de cours et dortoirs construits ou remis en état dans les Structures d'Incubation	-	3	6				
	Nombre de formateurs, facilitateurs, et animateurs etc... formés.	0	24	24				
	Hectares de terres exploitées selon des pratiques favorisant la résilience face aux aléas climatiques (IB 3.1.4)	-	18	30				
	Nombre d'installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état (IB 2.1.6)	-	45	120				
	Installations de commercialisation construites ou remises en état	0	5	12				

⁷ La taille moyenne des ménages est 5 à Mohéli et à Anjouan et de 6 en Grande Comores

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens			Hypothèses
	Libellé	Référence	Mi-parcours	Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
Produit 1.2 Les jeunes ruraux sont compétents pour développer des activités rémunératrices et durables dans des métiers ruraux y compris des filières agrosylvopastorales et halieutiques.	Installations de stockage construites ou remises en état	0	40	108	SSE du projet	Semestrielle	UNAC partenaires	et Mise à niveau des plateaux techniques
	Personnes formées aux pratiques ou aux technologies de production. (1.1.4)	0	2 520	3 150				
	Nombre total de personnes ayant suivi une formation - agriculture	0	1 080	1 350				
	Hommes ayant suivi une formation - agriculture		432	540				
	Femmes ayant suivi une formation - agriculture		648	810				
	Jeunes ayant suivi une formation - agriculture		1 080	1 350				
	Nombre total de personnes ayant suivi une formation - élevage	0	720	900				
	Hommes ayant suivi une formation - élevage		288	360				
	Femmes ayant suivi une formation - élevage		432	540				
	Jeunes ayant suivi une formation - élevage		720	900				
	Nombre total de personnes ayant suivi une formation - pêche	0	720	900				
	Hommes ayant suivi une formation - pêche		288	360				
	Femmes ayant suivi une formation - pêche		432	540				
	Jeunes ayant suivi une formation - pêche		720	900				
	Personnes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise. (2.1.2)	0	2 500	4 450				
	Hommes		1 250	2 225				
	Femmes		1 250	2 225				
	Jeunes		2 500	4 450				
	Nombre de jeunes des communautés de pêche utilisant les investissements structurants. (DCP, magasin, pêcheries, etc.).	0	600	600				
	Hommes		240	240				
Femmes		360	360					
Producteurs ruraux ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques. (1.1.3)	0	1 500	1 500	SSE du projet	Semestrielle	UNAC, prestataires (ENPMM)		
Hommes		600	600					
Femmes		900	900					
Jeunes		1 500	1 500					
Effet 2. Les jeunes entrepreneurs ruraux accèdent durablement au marché et aux opportunités d'affaires avec le secteur privé.	Entreprises rurales soutenues signalant une augmentation de leurs bénéficiaires. (2.2.2.)	0	1 037	2 600	Enquête IBRE	Années 1, 4, 7	UNAC	
	Proportion d'entreprises (%)		70%	80%				
	Ménages déclarant utiliser des services financiers ruraux. (1.2.5)	—	400	667				
	Ménages (%)		10%	17%				
Nombre total de membres de ménages		2 070	3 452					
Produit 2.1 L'intégration des jeunes dans l'emploi et les partenariats d'affaires est facilitée	Nombre de partenariats commerciaux entre les jeunes entrepreneurs et les agro-PME.	0	60	112	SSE du projet	Semestrielle	UNAC, prestataires, partenaires	Ouverture du secteur privé, partenaires commerciaux et institutions financières à la promotion du statut économique et du leadership des jeunes entrepreneurs.
	Nombre de jeunes placés en emploi salarié auprès des agro-PME et agro-industries à travers les partenariats public-privé.	0	720	1 200				
Produit 2.2. L'accès des jeunes agripreneurs aux services financiers est facilité	Personnes vivant en milieu rural qui ont accès à des services financiers. (1.1.5)	0	600	1 000	SSE du projet	Semestrielle	UNAC, institutions financières partenaires	
	Hommes ayant accès à des services financiers - crédit		240	400				
	Femmes ayant accès à des services financiers - crédit		360	600				
	Jeunes ayant accès à des services financiers - crédit		600	1 000				
	Nombre de jeunes dont le plan d'affaire a été financé.	0	2 600	3 250				
	Hommes		1 300	1 625				
Femmes		1 300	1 625					
Effet 3. L'emploi des jeunes ruraux et la prise en compte de l'équité de genre sont ancrés dans les piliers stratégiques de développement rural	Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification sur la promotion de l'emploi des jeunes. (Politique 3)	0	1	3	SSE du projet	Annuelle	UNAC, partenaires	
Produit 3.1 Les politiques et capacités institutionnelles des entités régaliennes et des autres parties prenantes sont renforcées.	Supports de connaissances relatifs aux politiques ayant été élaborés. (Politique 1)	0	3	6	SSE du projet	Semestrielle	UNAC	
	Produit 3.2 Les institutions régaliennes, les bénéficiaires et autres acteurs participent activement aux réalisations du projet.	16. Plateformes multipartites en service bénéficiant d'un appui. (Politique 2)	0	2				

a) Selon les chiffres indiqués dans le Rapport de mise en place d'un Système d'Informations Géographiques (juin 2015), la population totale cumulée dans les 27 villages est d'environ 37 200 personnes, dont près de 53% de femmes. Le nombre de personnes tirant tout ou partie de ses revenus de l'activité de pêche dans ces villages est d'environ 5 100 personnes au total, dont 1 660 femmes pratiquant la pêche à pied (32,6% du total), 1 260 hommes pratiquant la pêche à pied (24,6%), 1 410 pêcheurs pratiquant la pêche traditionnelle (27,5%) et 770 pêcheurs pratiquant la pêche artisanale motorisée (15,1%).

Matrice intégrée des risques du projet

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
Contexte national	Substantiel	Substantiel
Volonté politique	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>L'Union des Comores organise l'élection présidentielle et celle des Gouverneurs des îles autonomes en janvier 2024. Les jougs électoraux pourraient changer les orientations politiques aux Comores et retarder la conception du projet et sa ratification. Ce contexte politique présente donc un risque pour la mise en place du projet et de son ancrage institutionnel.</p> <p>La faible mobilisation des fonds de contrepartie affecte le niveau de performance du projet. Les effets de la COVID-19 et de la crise Russo-Ukrainienne aggravent déjà les capacités du Gouvernement à mobiliser des ressources propres à affecter aux Projets à financement extérieur. En effet, les réponses aux crises pourraient affecter les capacités du Gouvernement à honorer ses engagements y compris dans le cadre du service de la dette extérieure et avoir un impact négatif sur l'engagement financier du Gouvernement de mobiliser des fonds de contrepartie en espèces dans le cadre du projet FORCE Jeunes.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Planifier davantage la contribution du gouvernement en taxes plutôt qu'en espèces. Le gouvernement pourra également apporter d'autres formes de contribution en nature. La planification financière du projet va intégrer la valeur locative des locaux mis à sa disposition comme faisant partie de la contribution nationale. Il va en outre s'allier aux autres projets ayant les mêmes problèmes pour un plaidoyer commun en vue d'obtenir l'inscription d'une ligne budgétaire y relative, dans les Lois des Finances.</p> <p>Les rencontres avec la partie nationale, notamment avec le Secrétaire Général du Gouvernement et le Ministre en charge des finances, qui ont été déjà initiées dans le cadre du projet PREFER, vont être poursuivies, afin d'inciter davantage le pays à contribuer aux reconstitutions des fonds du FIDA.</p> <p>L'accession des Comores à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) témoigne l'engagement du pays à mener des multiples réformes sur le plan législatif, institutionnel, commercial et économique. Ceci constitue une opportunité pour le projet FORCE-Jeunes étant donné l'adhésion à l'OMC accroît l'ouverture commerciale, contribue à l'amélioration de l'environnement des affaires et des investissements aux Comores.</p> <p>Aux Comores, la promotion de l'emploi des jeunes figure parmi les priorités nationales. Le Gouvernement a mis en place un outil stratégique pour un système durable d'appui à l'emploi des jeunes. Il y a l'adoption du décret n°21-087/Pr, la loi n°21-007/Au baptisé « un jeune, un emploi en Union des Comores ». FORCE-Jeunes contribuera à appuyer le développement du secteur financier pour stimuler l'investissement de l'entrepreneuriat, et promouvoir une meilleure éducation financière des jeunes.</p> <p>La stratégie de gestion de savoirs de FORCE-Jeunes favorisera les échanges d'expériences et l'apprentissage au sein et/ou en dehors du portefeuille pour appuyer la mise en œuvre des interventions</p>		
Gouvernance	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Selon l'indice Mo-Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) les Comores se placent au 38e rang sur 50 pays africains évalués en 2022 avec un score de 42,5/100. Quant à l'indice de perception de la corruption établi</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>par Transparency International, celui-ci place l'Union des Comores au 167e rang sur 180 pays évalués en 2022, avec un score de 19 sur 100 ; ceci dénote un recul car en 2021 l'Union des Comores, avec un score de 20/100 a occupé la 164eme place sur 180 pays. En matière de Gestion et institutions du secteur public, l'Union des Comores a obtenu un score de 2,5 suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2019. Ce score est celui du groupe le moins performant au niveau du pays et est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Ces classements mondiaux avec la faiblesse des institutions de contre-pouvoirs comoriens telle que l'Assemblée nationale. Une telle situation présente des risques élevés pour la gestion efficace du projet.</p> <p>L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores a fait ressortir parmi les défis transversaux aux cinq PSG des problèmes de gouvernance par un déficit de collaboration à plusieurs niveaux, de maîtrise et d'application de la réglementation d'une manière impartiale.</p> <p>Sur le plan opérationnel, les délégués en charge de la production ont la charge du secteur agricole au niveau régional. Les Directions régionales du MAPETA, les CRDE ainsi que les projets/programmes sont sous la tutelle institutionnelle de ces Délégués en charge de la production, mais les organigrammes, voire la dénomination variante d'une île à l'autre.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les organes et les outils de lutte contre la corruption existent.</p> <p>Les cadres des ministères impliqués dans l'orientation, le financement et la gestion du projet (Ministères en charge des Finances, de l'Agriculture, de la jeunesse, etc.) ; des institutions en charge de la passation des marchés ; de la protection de l'environnement ainsi que l'équipe de gestion du projet sera formés/recyclés sur les politiques anti-corruption du FIDA.</p> <p>Les cadres du Ministre en Charge de l'Agriculture appuieront l'équipe de FORCE Jeunes sur le plan technique ; cela s'ajoutera à leurs contributions notamment lors des sessions des Comités de pilotage. Le Comité National et les Comités Régionaux de pilotage du projet, qui regroupent les acteurs clés du développement Agricole et rural, auront un impact positif dans la gouvernance.</p> <p>Les procédures de gestion financière vont prendre en considération les expériences du projet PREFER et d'autres projets du FIDA. Les responsables financiers et en passation de marchés du projet vont recevoir des appuis pour développer leurs capacités.</p>		
Macroéconomie	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Le cadre macro-économique comorien reste fragile et fortement tributaire des chocs externes. Ainsi, la crise ukrainienne avec ses soubresauts géopolitiques, constituent une menace spécifique. En effet, la persistance d'une telle crise et les corollaires qui en pourraient aggraver le niveau de l'inflation au détriment des couches sociales les plus vulnérables qui sont de surcroît les principaux groupes cibles du projet. Une telle pourrait affecter négativement la dynamique du marché comorien, ce qui se traduirait par une baisse significative des revenus des populations ciblées à savoir les jeunes vivants dans les milieux ruraux. Une telle pourrait engendrer une hausse conséquente du taux de pauvreté ce qui limitait les bénéfices du projet.</p> <p>Suivant l'Évaluation des politiques et des institutions nationales CPIA 2022, les partitions des politiques macroéconomiques et structurelles de l'Union des Comores sont en deca de la moyenne en Afrique subsaharienne.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
L'écart entre l'inflation, dû au prix de l'énergie et de la rareté de certains biens/matériaux, et l'évolution des revenus des exploitants aura des effets sur la situation économique des ménages et donc sur l'objectif de développement du projet.		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le 21 décembre 2021, la direction du Fonds monétaire international (FMI) approuvé l'achèvement de la première revue du programme de référence en faveur des Comores. Les mesures appuyées par le programme de référence, qui a été approuvé le 21 juillet 2021, visée à : i) maîtriser la pandémie et redresser l'économie ; et ii) entreprendre des réformes pour surmonter la fragilité, stimuler la croissance inclusive et limite les risques.</p> <p>Dans le domaine agricole, le gouvernement s'emploie à améliorer la productivité et à augmenter la production par la mécanisation et la mise à disposition d'intrants de qualité, afin d'améliorer les revenus.</p>		
Fragilité et sécurité	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Le pays est exposé à des risques de catastrophes naturelles. Tel était le cas avec le cyclone Kenneth qui a décimé les cultures en 2019. Dans de tels cas il en a résulté la destruction des cultures affectant ainsi les capacités d'accès aux semences et aliments alimentaires, donc plus généralement la sécurité alimentaire des populations. De plus, l'Union des Comores figure sur la liste 2023 des pays touchés par des situations de fragilité et plus souffrants par la fragilité institutionnelle et sociale. L'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux des lacunes de l'administration et de la société civile dans leurs moyens, leurs organisations et leurs fonctionnements qui ne permettent pas toujours d'atteindre les objectifs.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le partenariat avec l'INRAPE pour la collecte de matériel génétique de bananier et de manioc, la mise en place de champs de collecte nationaux et régionaux, ainsi que la construction de laboratoire in-vitro permet de disposer de vivier de matériel végétal. Par ailleurs, le PCE (Plan Comores Emergent) ambitionne un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable. Des actions de renforcement institutionnel seront attendues par le projet Force-Jeunes en faveur des structures des Ministères en charge de l'agriculture et de l'élevage ainsi que de la jeunesse, de la santé et du genre.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Cohérence politique	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Bien que le Projet FORCE Jeunes soit aligné sur les stratégies et politiques nationales dans le secteur rural et agricole, le risque de non-alignement de ces stratégies avec le ciblage des pauvres et la mise en œuvre de projets intégrant des thématiques transversales (environnement, climat, genre, nutrition, jeunes, participation du secteur privé, etc.) subsiste. Il en est de même du risque d'inadéquation des objectifs et stratégies du Projet Force-Jeunes avec les modalités de mise en œuvre du: (i) Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) qui présente les ambitions générales de l'État en matière de développement sous la forme d'orientations et de lignes directrices ainsi que du; (ii) Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui est le plan à moyen terme du PCE.</p>		
Mesures d'atténuation :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Le document de référence qu'est le PCE favorable aux projets de développement rural ciblant les plus pauvres, confirme que l'agriculture comorienne doit jouer un rôle de moteur de croissance et de sécurité alimentaire, dans le cadre d'une approche chaîne de valeur et de l'entreprenariat agricole rural.</p> <p>Les objectifs de Force-Jeunes sont alignés sur les politiques et stratégies nationales contenues dans le Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 (PCE) et le Plan de Développement Intérimaire (PDI 2020-2024) qui prévoient globalement la modernisation de l'agriculture dans l'Union des Comores. Ils sont également alignés sur le plan de relance post-COVID 19.</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Les stratégies et politiques nationales qui régissent le secteur rural et agricole contiennent peu de vues des organisations de producteurs ruraux ; les ressources pour leur mise en œuvre sont insuffisantes.</p> <p>La mise à jour et/ou mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles (genre, jeunes, nutrition, formation et insertion professionnelle, agriculture) ne sont pas effectives et pourront handicaper l'atteinte des objectifs du projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet est en contact avec la chambre d'agriculture et s'attèle à la structuration des groupements en coopératives. Force-Jeunes a contribué à l'amélioration de la participation des producteurs agricoles à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques en facilitant les espaces de concertation.</p> <p>Des dialogues politiques avec la partie nationale vont être entrepris, notamment avec le Ministère de tutelle, en charge de l'Agriculture afin de promouvoir approche commune pour la mise en œuvre du projet.</p> <p>Les différents partenariats avec toutes les parties prenantes œuvrant dans la formation professionnelle des jeunes seront établis.</p>		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Il existe de nombreuses zones en forte pente qui, suite à des pressions anthropiques ou des effets naturels, favorables au transport solide dans les cours d'eau, accélèrent les écoulements et provoquent l'infiltration. Ces zones en forte pente pourraient entraîner une érosion et une perte d'éléments nutritifs à l'échelle du bassin, accroissent le risque d'inondation et dégradent la biodiversité.</p> <p>Difficulté pour le projet d'atteindre les objectifs de production des cultures assignés par le DCP à cause de l'escarpement des terrains et des risques d'érosion.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les activités qui seront entreprises par le Force-Jeunes amélioreront la conservation des ressources naturelles et la fertilité des terres.</p> <p>Les activités par les bénéficiaires afin de limiter l'érosion concernent notamment l'aménagement antiérosif de terres en forte pente, l'embocagement, l'entretien des réseaux d'irrigation ainsi que la protection des sources d'eau. Le Force-Jeunes fournit des formations sur les techniques de Conservation des Eaux et du sol (CES) et sur la gestion de l'environnement. La conservation des sols est améliorée grâce à l'adoption</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>des techniques d'embocagement. L'approche « chaine de solidarité » est promu dans l'acquisition des matériels végétaux pour les embouchures.</p> <p>Le projet a également accepté d'adopter la promotion des variétés résilientes aux changements climatiques, le recours aux fertilisants agricoles, la pratique de la rotation culturelle, qui a permis la préservation de la fertilité des sols.</p>		
Vulnérabilité du projet aux effets des changements climatiques	Substantiel	Substantiel
<p>Risques :</p> <p>Etant donné que les jeunes vont entreprendre dans des secteurs affectés de manière négative par les changements climatiques (agriculture, élevage, pêche), les risques de changement de productivité et de la qualité de la production pourront augmenter, induisant ainsi à la vulnérabilité des jeunes.</p> <p>Les cultures vont être affectées par les variations de températures et des précipitations. Les ressources en eau sont impactées tant sur la quantité que sur la qualité. Une diminution de la quantité et/ou une abondance de précipitations entrave le bon développement des cultures. Ces situations favoriseront la prolifération des insectes nuisibles, l'apparition des maladies sur les plantes et les changements des aires de distribution géographiques de certaines espèces végétales.</p> <p>Les risques pour le secteur élevage concernent les maladies qui provoqueront des perturbations physiologiques, entre autres, un retard de croissance, diminution de la production laitière, sensibilités aux maladies, des mortalités, et la dégradation des pâturages.</p> <p>La violence des cyclones, aggravée par les changements climatiques, occasionnerait une baisse des rendements agricoles. L'accroissement des intensités des cyclones sont aussi néfastes pour les poissons et les macro crustacés. Une telle situation risquerait de rendre plus difficile les activités des jeunes œuvrant dans le secteur pêche.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeune appuiera le renforcement de la résilience et la réduction de la vulnérabilité de la population face aux changements climatiques, et promeut des options d'adaptation aux changements climatiques auprès de ses cibles. Le projet Force-Jeunes diffuse aussi des semences résistantes aux changements climatiques, et mène des accompagnements techniques au niveau des groupements dans l'adoption des techniques agricoles résilientes. L'agroforesterie et l'association culturelle utilisent la couverture végétale des sols.</p> <p>Le projet va accompagner les jeunes/femmes à développer des exploitations plus respectueuses de l'environnement. Le projet entreprendra des sessions de sensibilisation et de communication sur l'adaptation aux changements climatiques, en partenariat avec le Ministère de tutelle.</p> <p>La construction et/ou la réhabilitation de citernes, l'installation des réservoirs, ainsi que le captage des eaux auprès des sources d'eau entraînent l'accès à l'eau. Partenariat avec les services météo pour la diffusion des informations agro-climatiques permet une meilleure adaptation aux changements climatiques</p>		
Portée du projet	Moyen	Moyen
Pertinence du projet	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Les objectifs et les interventions du projet sont alignés sur les priorités nationales de développement mais doivent être suffisamment adaptés et</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
adéquats en termes de moyens pour répondre efficacement aux besoins et priorités du groupe cible tout au long de la durée de vie du projet. Des inadéquations en termes de ciblage pourront survenir et pourront écartier les plus vulnérables.		
Mesures d'atténuation : La planification des activités du Force-Jeunes se fera de manière inclusive et intégrera donc des réponses convenues avec les populations sur la base des besoins clairement exprimés par les pauvres ruraux lors des consultations. Force-Jeunes pourra faire objet de financements additionnels pour mieux répondre aux besoins des groupes cibles. Les approches de ciblage du projet PREFER pourront servir de référence. Des mesures spécifiques seront prises pour mitiger les risques de capture d'élite.		
Solidité technique	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : La conception de Force-Jeunes intègre principalement la mise à échelle des appuis techniques et organisationnels aux jeunes et femmes ainsi que les embocagements, une innovation technique pilotée et ayant fait ses preuves dans l'Union des Comores. Il reste un risque que le projet intègre plusieurs approches et se complexifie, n'améliore pas ses réalisations en inspirant des leçons apprises dans d'autres pays. La faible capacité à la fois au niveau de l'équipe du projet, des partenaires de mises en œuvre des organisations paysannes pourrait aussi impacter la solidité technique du projet.		
Mesures d'atténuation : La conception du projet se fera au moyen des approches déjà expérimentées aux Comores par le FIDA et d'autres partenaires. Cette approche confortera la solidité technique du projet. Les approches de Force-Jeunes seront toutes issues vers l'entrepreneuriat individuel ou associatif/coopératif. Aux fins d'amélioration des réalisations de Force-Jeunes, des expériences du FIDA dans d'autres contextes similaires seront également dissociables pour l'application par Force-Jeunes. Des appuis institutionnels sont prévus par le projet. Un manuel d'exécution technique sera établi afin de faciliter la mise en œuvre des activités. Les bonnes pratiques du projet PREFER et des autres projets financés par le FIDA et d'autres partenaires techniques et financiers vont être valorisées.		
Capacités institutionnelles d'exécution et viabilité	Elevé	Elevé
Modalités d'exécution	Elevé	Elevé
Risque(s) : Le projet adoptera l'approche faire-faire. Le Projet PREFER en cours fait montre de difficultés dans la gestion des conventions avec les partenaires de mise en œuvre avec des cas de non-renouvellement desdites conventions et donc des ralentissements dans l'exécution. Les CRDE qui sont des établissements publics appelés à assurer les missions de formation, d'appui-conseil, d'encadrement des organisations de producteurs, de collecte et gestion de données, de fournitures de services de base ; présentent des lacunes fonctionnelles (insuffisance de personnel et de moyens de fonctionnement suffisants). Il y a donc un risque élevé qu'ils ne soient pas en mesure de remplir convenablement leurs missions d'appui aux producteurs et encore moins de pérenniser les acquis.		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
De plus, l'étude de 2017 sur la fragilité en Union des Comores avait déjà fait ressortir parmi les défis transversaux l'insuffisance des capacités humaines, et matérielles à la hauteur des enjeux financiers hypothéquant par conséquent la capacité de parvenir à des bons résultats.		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>La mobilisation d'une assistance technique internationale dans une logique de transfert de compétences de type learning-by-doing au cours des premières années du projet est primordiale. Lors des recrutements, des efforts seront déployés pour que les publications de postes puissent être réalisées à la diaspora Comorienne pour y rechercher des compétences.</p> <p>L'évaluation de la performance des partenaires sera permanente, de même que la clarification des termes des conventions avant leur renouvellement. La mise en œuvre du projet intégrera le renforcement institutionnel des partenaires de mise en œuvre.</p> <p>Des visites d'échanges dans d'autres pays sont à prévoir, afin d'identifier les bonnes pratiques dans la correspondance entre les besoins sur le marché et les formations dispensées par le projet. Le projet FORCE-Jeunes pourrait aussi bénéficier des expériences du projet PREFER dans l'accueil des stagiaires, qui pourront appuyer la mise en œuvre du projet, notamment dans la capitalisation des acquis.</p> <p>L'équipe du projet FORCE-Jeunes bénéficiera des connaissances et des savoir-faire acquis par les investissements du FIDA aux Comores et des autres pays dans le cadre de la coopération Sud-Sud.</p>		
Dispositifs de suivi-évaluation	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Le Projet PREFER en cours présente des faiblesses collecte et la remontée de d'informations depuis le terrain et le système de rapportage d'une manière générale ; y compris en lien avec les informations attendues des partenaires d'exécution. Le projet ne dispose pas toujours de suffisamment d'informations sur les effets et impacts induits. Il y a donc un risque que cette situation se présente au démarrage du FORCE Jeunes.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes mettra en place un système de suivi-évaluation fonctionnel fondé sur l'approche de gestion axée sur les résultats, qui sera un outil d'aide à la décision tout au long du cycle du projet. A partir du démarrage, le dispositif intégrera une étude de référence et d'autres activités planifiées et suivies. Une modalité d'assistance technique pourra être mise en place. Les bases de données seront régulièrement à jour, fourniront les informations nécessaires pour le suivi et le pilotage du Projet. Des enquêtes d'effets qui seront organisées par le projet pourront favoriser plus de réalisme dans les mesures des effets de Force-Jeunes.</p>		
Passation des marchés	Substantiel	Substantiel
Cadre juridique et réglementaire	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence d'un manuel des procédures de passation des marchés, le projet peut appliquer des procédures non convenables menant à une déclaration d'irrégularités et une annulation des procédures.</p> <p>2. En l'absence des décrets règlementaires de la nouvelle loi précisant les modalités d'application de cette loi, le projet peut interpréter la loi d'une manière non conforme menant à une annulation des procédures et par la suite à un retard dans l'exécution des activités prévues.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>3. Des lacunes dans les procédures d'adjudication des marchés sont observées qui risquent de mener à des contestations de la part des soumissionnaires et à un retard dans l'attribution des marchés et l'exécution des activités prévues dans le cadre du projet.</p> <p>4. En l'absence d'un système efficace de suivi des marchés publics, le projet aura des difficultés (i) à gérer d'une manière efficace les marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES, (ii) à identifier les contrats à haut risque et (iii) à prendre les mesures de mitigation nécessaires.</p> <p>5. L'accès du public à l'information présente des faiblesses qui peuvent défavoriser la responsabilité du projet envers le public et par la suite augmenter le risque de favoritisme et réduire la concurrence entre les entreprises.</p> <p>6. La tenue en lieu sûr des archives, documents de la passation des marchés démontre une faiblesse. Le projet risque de ne pas pouvoir maintenir pour une longue période (10 ans) les documents de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES</p> <p>7. En l'absence des dossiers types d'appel d'offres International, l'UNAC risque d'utiliser les dossiers types d'appel d'offres national qui ne contiennent pas toutes les dispositions nécessaires relatives à un appel d'offres international.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. FORCES JEUNES suivra le manuel des procédures en passation des marchés faisant partie du manuel de mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>2. FORCES JEUNES suivra les procédures du Guide pratique de Passation des Marchés du FIDA relatives aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodes de sélection (Module F2) et d'évaluation des Services de Conseil (Modules K5 – K6- K7 et K8) - Adjudication du contrat (Modules L -L1- L2- M – M1 et M2). <p>3. FORCES JEUNES utilisera l'outil de suivi des contrats du FIDA (CMT)</p> <p>4. FORCES JEUNES présentera à l'ARMP et à la Direction nationale de contrôle des marchés public un rapport annuel sur tous les marchés conclus au cours de l'année incluant les informations sur le processus de passation ainsi que le processus de gestion des contrats y compris les paiements effectués et la résolution des litiges le cas échéant.</p> <p>5. Publication des avis d'appel d'offres, des avis d'appel à manifestation et des avis d'attribution des marchés dans le cadre du projet sur le site web officiel unique « Comores Marchés Publics » et sur le site du MAPETA une fois devenu opérationnel.</p> <p>6. L'UNAC et les délégations opérationnelles partageront tous les avis d'attribution des marchés attribués dans le cadre du projet FORCES JEUNES avec l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP).</p> <p>7. L'UNAC et les délégations opérationnelles suivront les dispositions relatives à l'archivage prévues dans le Manuel des procédures de passation du projet (PIM).</p> <p>8. FORCE JEUNES utilisera le dossier type d'appel d'offres international du FIDA.</p> <p>9. L'UNAC et les délégations opérationnelles incluront dans les dossiers d'appel d'offres nationaux les dispositions suivantes du FIDA :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. La politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations; b. Les dispositions sur le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels c. Le droit du FIDA de mener un audit ou une inspection d. Les dispositions sur les normes de performance PESEC. 		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
e. Le formulaire d'auto-certification du FIDA.		
Responsabilité et transparence	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence d'un portail des marchés publics qui met à disposition du public une information sur l'ensemble des textes réglementaires; les DAO types; les plans de passation, les avis généraux et avis spécifiques de passation de marchés; les avis d'attributions; les décisions de l'ARMP sur les litiges; les statistiques sur les marchés approuvés et annulés, les rapports d'audits des marchés publics; la liste des entreprises sanctionnées, et étant donné que le projet appliquera la loi nationale, il existe un risque de ne pas mettre à la disposition du public toutes les informations relatives aux marchés lancés dans le cadre de FORCES JEUNES.</p> <p>2. Etant donné que le niveau de la corruption aux Comores est très élevé avec un score de l'indice de perception de la corruption de 19/100 en 2022 et en l'absence d'un processus transparent et d'un système efficace d'évaluation de la performance en passation des marchés, des pratiques comme le favoritisme, le népotisme, etc. peuvent être appliquées par le projet.</p> <p>3. En l'absence des manuels qui définissent les exigences pour les contrôles internes relatives à la passation des marchés, le projet risque de ne pas effectuer efficacement ces contrôles internes</p> <p>4. Les audits de passation des marchés conclus dans le cadre du projet risquent d'être effectués sur la conformité et non pas sur la performance.</p> <p>5. Non existence de l'avis d'intention d'attribution des marchés dans le système national et étant donné que le projet appliquera le système national, le projet risque de ne pas émettre ces avis et par la suite de ne pas respecter la période accordée pour la contestation.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. L'UNAC publiera toutes les données relatives aux marchés conclus dans le cadre de FORCES JEUNES sur le site internet du MAPETA..</p> <p>2. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées pour s'assurer à ce que le personnel des projets financés par le FIDA ainsi que les soumissionnaires, prestataires de services, fournisseurs, entrepreneurs et consultants respectent les normes les plus élevées d'éthique et d'intégrité lors de la passation et de l'exécution des contrats financés par le FIDA</p> <p>3. Le projet veillera à ce que les numéros d'urgence du FIDA pour signaler les cas de corruption ou de harcèlement seront inclus dans tous les documents d'appel d'offres.</p> <p>4. Tous les soumissionnaires et contractants qui participeront à la passation de marchés dans le cadre du projet doivent se conformer à l'auto-certification prévue par le Guide pratique de passation des marchés publics 2020 du FIDA. FORCES JEUNES inclura dans tous les documents d'appel d'offres et les contrats le formulaire d'auto-certification du FIDA.</p> <p>5. Le projet suivra le manuel de la mise en œuvre du projet (PIM).</p> <p>6. Le projet veillera à exécuter les recommandations des missions de supervision, d'assistance, d'audit du FIDA.</p> <p>7. Le projet élaborera une liste de contrôle (Checklist) à utiliser par les auditeurs pour l'audit de la passation des marchés.</p> <p>8. Le projet préparera une liste des risques identifiées en cours d'exécution de la passation des marchés et à identifier les mesures de mitigation nécessaires.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>9. Le projet devra inclure dans les mandats des cabinets d'audit/ des auditeurs le concept de l'audit de rendement.</p> <p>Le projet suivra les procédures d'adjudication du FIDA.</p>		
Capacités en matière de passation des marchés publics	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>1. L'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) mandatée de faire la formation et le développement des capacités des agents publics chargés de l'exécution de la passation des marchés publics, n'a pas les moyens et ressources suffisants permettant d'effectuer efficacement sa tâche. Le projet risque de ne pas trouver des responsables de passation des marchés qualifiés.</p> <p>2. En l'absence d'un système permettant de gérer les données de l'ensemble du processus de passation des marchés et étant donné que la plateforme « Comores Marchés Publics » n'est pas encore opérationnelle, l'UNAC pourra avoir des difficultés à gérer d'une manière efficace les données relatives aux marchés qui vont être lancés dans le cadre de FORCES JEUNES.</p> <p>3. En l'absence d'une cellule de gestion des marchés publics au MAPETA et étant donné que les nominations aux postes de responsable des marchés publics ne sont pas généralement concurrentielles, les responsables de passation du projet peuvent être nommés parmi les fonctionnaires du MAPETA qui n'ont pas d'expérience en matière de passation des marchés.</p> <p>4. En l'absence d'un système de mesure de la performance en passation des marchés portant sur les aspects quantitatifs et qualitatifs, l'UNAC aura des difficultés à faire l'évaluation de la performance en passation des marchés.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. Le projet prendra en charge la formation des agents de passation des marchés du MAPETA et des partenaires étatiques.</p> <p>2. Le personnel de passation des marchés du projet participera au programme de formation du FIDA sur les procédures de passation des marchés «BUILDPROC»</p> <p>3. Recrutement du personnel de passation des marchés du projet par voie concurrentielle.</p> <p>4. La prise en charge par le projet des stagiaires en passation des marchés.</p> <p>5. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA évalueront la performance du projet en passation des marchés.</p>		
Processus de passation de marchés dans le cadre des projets	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>1. En l'absence des stratégies de passation des marchés, l'UNAC aura des difficultés à gérer efficacement le processus de passation des marchés qui vont être lancés dans le cadre du projet. Il y a un risque de ne pas pouvoir optimiser l'utilisation des ressources disponibles, de ne pas obtenir les meilleurs prix, de ne pas garantir la qualité des biens et services requis et de ne pas identifier les risques associés à la passation des marchés ainsi que les mesures appropriées.</p> <p>2. Etant donné que le recours à la passation des marchés de gré à gré est fréquent dans les administrations publiques comoriennes. Le projet risque d'utiliser fréquemment cette méthode de passation.</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>3. Les autorités adjudicatrices aux Comores se contentent d'afficher les résultats sur un tableau d'affichage. La non-publication des avis d'attribution des marchés par le projet ne permettra pas d'assurer la transparence et de maintenir un environnement concurrentiel sain.</p> <p>4. En l'absence de données statistiques sur la passation des marchés, l'UNAC ne sera pas en mesure (i) d'évaluer l'efficacité de la gestion des contrats conclus dans le cadre du projet, (ii) d'évaluer la proportion de fournisseurs, entrepreneurs et consultants enregistrés qui participent et obtiennent des marchés et (iii) d'évaluer le nombre total et valeur des marchés attribués aux entreprises nationales/étrangères.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>1. L'UNAC et les délégations opérationnelles du projet suivront la stratégie de passation des marchés du projet.</p> <p>2. Le recours à la passation de marchés de gré à gré n'est envisageable dans le cadre du projet qu'avec une justification suffisamment détaillée adressée au FIDA pour obtenir son avis de non-objection indiquant notamment pour quelle raison un marché de gré à gré est choisi plutôt qu'une procédure de passation de marchés concurrentielle, ainsi que les motifs pour lesquels un consultant/ une entreprise particulier(e) est recommandé(e).</p> <p>3. Le projet publiera les avis d'attribution sur le site du FIDA et sur le site « Comores Marchés publics » une fois rendu opérationnel.</p> <p>4. Le projet enverra à l'ARMP avant la fin de chaque année budgétaire un rapport détaillé sur tous les marchés lancés/ attribués au cours de l'année en question y compris le nombre d'entrepreneurs, de fournisseurs et de consultants qui participent aux marchés lancés dans le cadre du projet FORCES JEUNES et le nombre des marchés attribués aux entreprises nationales/ Internationales</p> <p>5. Le projet utilisera l'outil de gestion du FIDA (CMT) et veillera à sa mise à jour continue.</p> <p>6. FORCES JEUNES recrutera un responsable de passation des marchés à l'UGCP et des assistants en passation des marchés aux délégations opérationnelles du projet pour suivre de près la mise en œuvre de tous les contrats et veiller à ce qu'ils soient achevés dans les délais fixés dans les contrats.</p> <p>7. Les missions de supervision et d'assistance du FIDA seront intensifiées surtout pendant les deux premières années d'exécution du projet pour s'assurer de la bonne mise en œuvre de ses activités.</p>		
Gestion financière	Substantiel	Substantiel
Organisation et personnel	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Il y a deux niveaux administratifs de mise en œuvre du programme qui auront des responsabilités fiduciaires, l'Unité Nationale de Coordination du Projet (UNAC) et les Délégations Opérationnelles (DOF) sur les trois îles où les activités sont menées sur le terrain. Les projets précédents financés par le FIDA et mis en œuvre par le biais de structures similaires ont connu des problèmes de ponctualité et de qualité des rapports financiers des îles au niveau national, ce qui a systématiquement entraîné des retards dans les rapports financiers destinés à l'UNAC et au FIDA en raison de la capacité du personnel financier. L'UNAC et la DOF manquent souvent de personnel qualifié ayant l'expérience de la gestion des fonds du FIDA et d'autres donateurs.</p>		
Mesures d'atténuation :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pour atténuer le risque lié à la qualité et à la ponctualité des rapports financiers des îles, il est proposé d'avoir un comptable sur chaque île pour garantir l'exactitude, l'exhaustivité et la ponctualité des rapports financiers et des rapprochements bancaires des DOF à l'UNAC. Afin de s'assurer que le personnel de l'UNAC et des DOFs se familiarise avec les procédures du FIDA et l'autre co-financée, le FIDA fournira une formation de renforcement des capacités au personnel financier qui sera sélectionné pour gérer les finances du projet. Le renforcement des capacités comprendra la familiarisation avec les procédures sur les rapports financiers, la catégorisation des dépenses à travers les composants, les catégories, les calendriers des rapports financiers et d'autres aspects de la gestion financière liés au programme.</p>		
Budgétisation	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Le programme plusieurs financeurs, à savoir le FIDA, la contribution du gouvernement et la contribution des bénéficiaires. Il existe un risque de confusion dans la budgétisation et l'affectation des dépenses à ces multiples financeurs. Il existe également un risque que les plans de travail et les budgets annuels (PTBA) ne soient pas préparés ou révisés en temps voulu, et qu'ils ne soient pas exécutés de manière cohérente, ce qui entraîne une indisponibilité des fonds en cas de besoin, des coûts inéligibles et une réaffectation des fonds du programme, ainsi qu'une lenteur dans la mise en œuvre. L'exactitude du budget a également été un problème dans le projet PREFER en cours.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Les tableaux des coûts, le document de conception du projet et le manuel des procédures contiennent des détails adéquats sur les activités clés à mettre en œuvre et les sources de financement de ces coûts. Par la suite, le PTBA sera préparé avec des détails adéquats sur le financement des activités clés afin de garantir une orientation adéquate à l'équipe comptable dans l'enregistrement des dépenses. Le PTBA sera codifié pour indiquer, pour chaque activité, les sources de financement, la catégorie de dépense, la composant, le lieu (île), le trimestre de l'activité planifiée et tout autre code d'analyse nécessaire pour simplifier la présentation des rapports au gouvernement et aux financeurs.</p> <p>L'UNAC coordonnera les processus de préparation du budget en étroite collaboration avec les DOF. Le suivi du budget sera effectué périodiquement, au moins sur une base trimestrielle, et tout écart significatif sera discuté au sein du comité de pilotage du projet en vue de prendre des mesures correctives. Le budget approuvé sera codé dans le système comptable afin de permettre un suivi par lieu, par composant et par catégorie.</p>		
Flux de fonds/modalités de décaissement	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>Il existe un risque de confusion des fonds de l'UNAC qui seront fournis avec des avances pour la mise en œuvre des activités du programme. Les fonds sont reçus à la Banque Centrale des Comores puis envoyés sur les comptes de l'UNAC au Ministère des Finances. L'UNAC envoie ensuite des avances aux DOF sur la base des activités planifiées. En plus des financements des partenaires extérieurs au développement, des fonds de contrepartie devraient être reçus du gouvernement de l'Union des Comores.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pour limiter les risques de mélange des fonds et faciliter la comptabilisation de toute avance fournie, les fonds seront détenus sur des comptes désignés par le programme en devises étrangères, pour lesquels il y aura un rapprochement mensuel des comptes bancaires et des rapports financiers. L'UNAC tiendra également un compte opérationnel distinct pour chaque source de financement et pour la contribution du gouvernement. Chaque URAT disposera d'un compte opérationnel distinct pour le financement des donateurs et les contributions du gouvernement. Les DOF adresseront des rapports financiers mensuels à l'UNAC pour le suivi des opérations et pour faciliter les rapports trimestriels aux bailleurs de fonds.</p>		
Contrôles internes	Substantiel	Substantiel
<p>Risque(s) :</p> <p>L'UNAC sera responsable de la gestion financière globale du programme. Elle sera chargée de débloquer les fonds en fonction des plans convenus, tirés des PTBA approuvés, de verser les fonds aux îles chargées de la mise en œuvre et de coordonner le suivi et l'établissement des rapports financiers pour l'ensemble du programme. Il peut y avoir un risque que des contrôles appropriés sur les fonds du programme ne soient pas en place, conduisant à une utilisation inefficace ou inappropriée des ressources du programme.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Des contrôles internes ont été institués dans l'ensemble du cadre des procédures financières et administratives. Les contrôles identifiés vont de la bonne tenue des registres et des écritures, de l'autorisation des documents comptables, des achats et des documents administratifs, de l'équilibrage et de la vérification, de la sécurité physique des actifs, des accords de double signature (approbation), à l'établissement de rapports financiers et au suivi. Une fonction d'audit interne sera mise en place pour vérifier la conformité globale des contrôles internes et apporter un soutien à l'amélioration des systèmes, des procédures et des processus. L'environnement de contrôle sera surveillé au moyen d'un audit et d'une surveillance internes et externes.</p>		
Comptabilité et rapports financiers	Elevé	Elevé
<p>Risque(s) :</p> <p>Il existe un risque de retard dans la consolidation des rapports financiers du programme à l'UNAC qui préparera les rapports financiers consolidés pour le programme et des rapports financiers inexacts en raison de la nature complexe du programme qui a de multiples financeurs, catégories et composants. Il existe également un risque de retard et d'inexactitude dans l'établissement des rapports financiers en raison d'une codification incorrecte des transactions et de la multiplicité des monnaies concernées. Des retards et des inexactitudes dans les rapports financiers sont également possibles en raison des multiples îles impliquées dans la mise en œuvre du programme et qui ont des responsabilités fiduciaires.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Pour atténuer les risques liés aux rapports financiers, un système comptable approprié sera acquis, capable d'enregistrer et de fusionner hors ligne des données provenant de plusieurs sites afin de faciliter l'analyse financière et les rapports par composant, catégorie, financeur, pour le trimestre concerné, le cumul annuel et le cumul depuis le début du programme, y compris l'enregistrement de données pour mémoire sur les contributions in kind. Le système permettra de consolider les données des îles (DOF) à l'UNAC afin de faciliter l'établissement des rapports destinés</p>		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
au FIDA. Il y aura un modèle de rapport financier harmonisé pour tous les financiers afin de faciliter le rapport financier.		
Audit externe	Substantiel	Substantiel
Risque(s) : Le projet sera audité par un auditeur externe privé reconnu, engagé par le projet et ayant reçu l'accord du FIDA. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que le programme couvre toutes les îles du pays. Il existe un risque de couverture inadéquate de l'audit du programme étant donné que l'auditeur privé peut ne pas avoir accès aux rapports financiers du projet en temps voulu. Il existe également un risque de retard dans le processus de recrutement de l'auditeur externe privé. Le ministère de l'agriculture ne dispose pas d'une fonction d'audit interne. Si le nouveau projet ne dispose pas d'un auditeur interne, l'auditeur externe peut être amené à effectuer des tests d'audit de fond plus étendus, ce qui peut retarder la publication du rapport d'audit.		
Mesures d'atténuation : Un plan de couverture d'audit complet a été préparé, qui garantira une couverture d'audit adéquate. Le plan prévoit des audits annuels adéquats à l'UNAC et aux URAT. Chaque DOF de l'île fera l'objet d'un audit annuel afin de garantir des examens réguliers tout au long de la mise en œuvre du projet. Le projet sera contrôlé par des auditeurs externes privés reconnus. L'auditeur préparera un plan de travail pour assurer une couverture adéquate des îles et des principaux domaines de risque du programme. Les termes de référence de l'audit devront être conformes aux termes de référence de l'audit du FIDA et ne pas faire l'objet d'une objection de la part du FIDA. L'audit externe doit également examiner et donner un avis sur la qualité et la fiabilité des rapports financiers intermédiaires au cours de l'année.		
Impact environnemental, social et climatique	Faible	Faible
Conservation de la biodiversité	Faible	Faible
Risque(s) : Etant donné le relief très accidenté aux Comores, les risques d'érosion et d'ensablement des cours d'eau sont favorisés, aggravant ainsi les pertes d'éléments nutritifs, ainsi que la dégradation de la biodiversité. L'intensification des zones de production agricole menée par le projet pourrait entraîner des impacts négatifs sur la biodiversité. Etant donné que dorénavant, les interventions humaines commencent à exploiter les terres à des altitudes de plus de 1200m aux Comores, il y a des risques dans l'exploitation illicite de l'espace forestier. Cette situation favorisera ainsi la disparition des habitats naturels. L'utilisation non contrôlée des pesticides risque aussi de modifier les habitats naturels de la faune et de la flore, de contaminer les chaînes alimentaires et d'induire à une mort subite des animaux. La pratique des techniques de pêche utilisant des substances toxiques, présente des risques extrêmement nuisibles aux écosystèmes marins, induisant ainsi à la surexploitation halieutique le long de la côte et à la destruction des récifs de coraux.		
Mesures d'atténuation : Mise à l'échelle des pratiques d'embocagement et d'aménagement isohypse. Conservation des variétés de ressources génétiques des plantes (manioc et banane) et potentiel de multiplication des boutures et plants (parc à bois, germeur).		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pratiques promouvant la restauration des terres, la gestion des ressources naturelles et halieutiques et l'utilisation des intrants bio et la gestion rationnelle des déchets</p> <p>Promotion des techniques de pêche durable</p> <p>Collaboration avec les associations de pêcheurs pour associer la pratique de pêche artisanale aux Dispositif de Concentration des Poissons, afin de garantir une bonne planification des campagnes de capture.</p> <p>Application des mesures conservatoires réglementant les captures de poisson (repos biologiques) ainsi que des activités visant à atténuer les risques de surpêche (surveillance).</p>		
Utilisation efficiente des ressources et prévention de la pollution	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Le risque que le projet puisse causer une pollution importante de l'air, de l'eau et des terres et une utilisation inefficace des ressources pouvant menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement aux niveaux local, régional et mondial.</p> <p>Des pollutions des eaux et du sol pourraient être dues à l'utilisation non contrôlée des produits phytosanitaires liée à l'intensification agricole et notamment au développement du maraîchage ; mauvaise gestion des déchets de transformation.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes fera recours à la lutte biologique pour lutter contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes.</p> <p>L'approche intégrée basée sur l'agroécologie favorisera l'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires et la minimisation de l'utilisation d'engrais inorganiques en remplacement d'engrais organiques biodégradables.</p>		
Patrimoine culturel	Pas applicable	Pas applicable
Risque(s) :		
Mesures d'atténuation :		
Peuples autochtones	Pas applicable	Pas applicable
Risque(s) :		
Mesures d'atténuation :		
Santé, sécurité et sûreté des communautés	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Existence de maladies contagieuses telles que la lèpre qui ont des répercussions sur la santé publique et les relations humaines au sein des communautés.</p> <p>L'évolution de la pandémie de COVID-19 pourra entraîner des mesures de restriction empêchant le bon déroulement des activités du Projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Mesures en place pour lutter contre ces maladies avec le soutien des partenaires internationaux (OMS, ONG, etc.). Intensification de la sensibilisation des communautés sur les mesures à prendre en fonction de la situation sanitaire.</p>		
Emploi et conditions de travail	Moyen	Moyen
Risque(s) :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Pénibilité du travail agricole à cause de l'inadaptation des outils et matériels. Cela entraîne une perte progressive de la productivité et de la production dans les exploitations agricoles.</p> <p>Des pratiques de travail abusives (par exemple, le travail forcé ou le travail des enfants), des cas de violence sexiste, des conditions de travail discriminatoires et dangereuses pourront se produire. La pénibilité du travail pourrait aussi subvenir, étant donné la forme du relief très accidenté.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Le projet va intégrer les principes du travail décent pour les jeunes ruraux. Tous les contrats de travail, toutes les conventions financées avec le fonds du FIDA comprendront des dispositions interdisant le travail des enfants et promouvant le travail décent. Les mesures de prévention et de lutte contre la violence sexiste seront prises et le Projet intégrera dans les activités de sensibilisation et des formations pour adresser et mitiger la violence sexiste. Une formation sur des questions telles que l'exploitation et les abus sexuels, le travail des enfants et le travail décent sera dispensée aux partenaires d'exécution au démarrage. Les procédures SECAP seront strictement appliquées aux différents contrats dans le cadre du projet.</p> <p>Acquisition par Force-Jeunes et mise à disposition bénéficiaires aux matériels motorisés (tricycle motorisé pour le transport de produits, motoculteur pour le travail des champs).</p>		
Réinstallation et réinsertion économique	Pas applicable	Pas applicable
Risque(s) :		
Mesures d'atténuation :		
Émissions de gaz à effet de serre	Faible	Faible
<p>Risque(s) :</p> <p>Les utilisations non contrôlées et non certifiées d'engrais chimiques, des bois de chauffage comme source d'énergie, favoriseront les risques d'augmentation des émissions des gaz à effet de serre, qui impacteront significativement des incidences sur les changements de températures et de précipitations, et qui vont impacter l'Agriculture.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>D'importantes actions de sensibilisation sont prévues en direction des groupes ciblés et des populations rurales en général. Force-Jeunes fera également la promotion des ressources énergétiques alternatives.</p> <p>Les jeunes seront formés sur les techniques limitant l'émission de gaz à effet de serre et aussi sur la pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour atténuer les risques. Le projet promouvra systématiquement la valorisation des systèmes agroécologiques et les pratiques culturelles climato-résilientes. L'utilisation des sources d'énergie renouvelable sera privilégiée au niveau des entreprises et des ménages.</p> <p>Amélioration de la collecte des déchets, promotion du biogaz et du compostage pour fournir des engrais biologiques aux jeunes agriculteurs.</p> <p>Pratique du reboisement et de l'agroforesterie pour augmenter la capacité de séquestration des gaz à effet de serre.</p> <p>Valorisation des pratiques culturelles climato-résilientes.</p> <p>Utilisation des sources d'énergie renouvelable.</p>		
Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques	Substantiel	Substantiel
Risque(s) :		

Catégories et sous-catégories de risque	Inhérent	Résiduel
<p>Etant donné que l'Union des Comores est un pays insulaire, la vulnérabilité biophysique des populations cibles se traduit par les pertes potentielles engendrées par les catastrophes naturelles qui frappent le pays.</p> <p>Due au taux de pauvreté élevé, au niveau d'éducation faible de la population, au non-accès à des informations agrométéorologiques à temps, la vulnérabilité sociale des populations cibles se traduit par leur faible capacité d'adaptation face aux fluctuations et aléas climatiques.</p> <p>Etant un pays insulaire, la vulnérabilité des écosystèmes aux Comores s'explique par les perturbations répétées et de différentes natures sur les communautés d'espèces animales et végétales, dues aux changements climatiques, au changement d'usage des terres, de la pollution, et à la surexploitation des ressources.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Force-Jeunes développe des partenariats pour l'amélioration de l'accès aux données agrométéorologiques. Pour pallier les effets des changements climatiques sur les ressources en eau, Force-Jeunes a intégré ses appuis sur la mobilisation des eaux de surface par le captage des eaux dans des citernes et dans des réservoirs. Force-Jeunes appuiera les bénéficiaires dans le système de distribution de l'eau. Concernant la protection des sources en eau ainsi que des infrastructures bénéficiaires d'eau, les effectuent des reboisements autour des sources d'eau.</p>		
Parties prenantes	Moyen	Moyen
Participation et coordination des parties prenantes	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Du fait du grand nombre de parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque de faible harmonisation, fluidité d'information et coordination entre les parties prenantes du projet y compris par rapport aux thématiques genre et nutrition. Cette situation pourra créer des asymétries d'informations entre les parties prenantes et affectera les réalisations du Projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>Dans le processus de conception du projet, des critères de sélection clairs et rigoureusement appliqués pour identifier les parties concernées plus sensibles aux objectifs affichés dans ce projet et mieux outillées sur le plan technique et financier pour accompagner la mise en place et l'exécution du projet</p> <p>Renforcer le partenariat entre les parties concernées et favoriser la fluidité des informations pour une meilleure coordination.</p>		
Doléances des parties prenantes	Moyen	Moyen
<p>Risque(s) :</p> <p>Du fait de nombreuses interactions et échanges entre les parties prenantes du Projet FORCE Jeunes, il y a un risque que les doléances des parties prenantes ne soient pas totalement prises en compte surtout en cas d'absence de cadre et de canal de remontée des doléances pour prévenir et résoudre les différends dans le projet. Une telle situation ne permettra pas de certifier que les services rendus aux bénéficiaires le sont à leur satisfaction et pourra atténuer l'atteinte des objectifs du projet.</p>		
<p>Mesures d'atténuation :</p> <p>La mise en place du mécanisme de règlement des doléances pour Force-Jeunes sera effective afin de formaliser les plaintes faites par les groupes cibles ainsi que les réponses apportées.</p>		